



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ



LE MARCHÉ DU TRAVAIL
ET LES POLITIQUES DE L'EMPLOI
EN GUADELOUPE



Le décret du 17 novembre 1999 crée les Directions du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP) des Dom. Il leur confère à la fois les attributions des directions départementales et régionales.

La DTEFP de Guadeloupe constitue l'échelon opérationnel de la mise en œuvre des politiques du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité dans le cadre de **ses missions à caractère départemental** :

- Veiller au respect du droit du travail dans les entreprises
- Informer et conseiller les employeurs et les salariés
- Mettre en œuvre la politique de l'emploi
- Participer à la gestion des mesures d'insertion et de formation
- Encourager le développement local
- Mettre en œuvre la politique d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- Contrôler la recherche effective d'emploi

Au travers de **ses missions régionales**, la DTEFP de Guadeloupe participe à l'élaboration d'une stratégie régionale sur les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Elle assure la gestion des programmes du Fonds Social Européen et du Contrat de Plan Etat-Région. Elle met aussi en œuvre la politique de contrôle de la formation professionnelle.

Elle contribue à éclairer l'action des pouvoirs publics et le débat social par ses travaux statistiques et d'études. En 2007, la DTEFP a apporté une contribution importante à l'élaboration du volet emploi-formation du cadre de référence stratégique national en vue du programme opérationnel (ex-Docup) 2007-2013. Elle est soumise à plusieurs obligations en matière d'évaluation, par exemple dans le cadre des contrats de plan Etat - Région ou des interventions des fonds structurels européens.

Elle exerce une mission d'expertise vis-à-vis des partenaires économiques et sociaux et des instances locales de manière à baser leur stratégie sur des diagnostics consolidés et partagés par tous. Elle contribue aux prospectives régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle en s'appuyant sur l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation.

Dans sa mission d'information, la DTEFP diffuse et valorise ses travaux afin de rendre l'action des services plus efficace et le débat social plus transparent.

Ce bilan 2007 sur le marché du travail et les politiques de l'emploi s'inscrit dans ces missions. Il est réalisé par le Service Etudes Prospective Evaluation Statistiques (SEPES) de la DTEFP de la Guadeloupe à l'aide de nombreuses statistiques fournies par nos partenaires.

SYNTHÈSE

p.02

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE EN 2007

I	Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (Catégorie 1)	p.03
II	Les jeunes demandeurs d'emploi	p.04
III	Les chômeurs de longue durée	p.05
IV	Les femmes à la recherche d'un emploi	p.05
V	Les demandeurs d'emploi selon leur catégorie socioprofessionnelle	p.06
VI	Les autres catégories de demandeurs d'emploi (Catégorie 2 à 8)	p.06
VII	Les flux d'entrée et de sortie des demandeurs d'emploi	p.07
VIII	L'indemnisation des demandeurs d'emploi	p.08
IX	Les offres d'emploi enregistrées à l'ANPE	p.09
X	Les demandeurs d'emploi par commune	p.11

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE EN 2007

I	Vue d'ensemble	p.12
A	Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion	p.12
B	Les dispositifs mis en œuvre	p.12
	1 - L'insertion et la formation des jeunes	p.12
	2 - La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux	p.13
	3 - L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique	p.14
II	Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand	p.15
A	Les contrats en alternance	p.15
	1 - Le contrat d'apprentissage	p.15
	2 - Le contrat de professionnalisation	p.16
B	Le Projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité)	p.17
C	Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création)	p.19
D	Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (Civis)	p.20
E	Le Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE Dom)	p.21
F	Le Congé Solidarité	p.22
G	L'Allocation de Retour à l'Activité (ARA)	p.23
H	Le Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA)	p.23
III	Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand	p.23
A	Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)	p.23
B	Le Contrat d'Avenir (CAV)	p.24

En 2007, la situation sur le marché du travail guadeloupéen s'améliore. En effet, les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE sont sensiblement moins nombreux et les offres d'emploi atteignent un niveau jamais enregistré. Entre décembre 2006 et décembre 2007, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie I diminue de 6,7 %. Une baisse aussi importante n'a pas été enregistrée depuis l'année 2000. Parallèlement, au cours de la même période, les offres d'emploi proposées par l'ANPE sont en nette progression (+21,0 %).

L'amélioration sur le marché du travail est générale. Elle concerne tout le territoire guadeloupéen, qui s'étend des Iles du Nord jusqu'au Sud Basse-Terre en passant par Marie-Galante. Sur toutes les zones, l'ANPE enregistre une baisse des demandeurs d'emploi de catégorie I. L'embellie constatée concerne aussi bien les hommes que les femmes. La baisse est cependant un peu plus importante pour les hommes (-8,7 %) que pour les femmes (-5,1 %). Cette conjoncture profite également à tous les niveaux de formation et à toutes les catégories socioprofessionnelles. La demande d'emploi de longue durée (inscrits depuis au moins un an) recule aussi (-4,6 %).

Parallèlement à cette baisse des demandeurs d'emploi, l'ANPE propose également davantage d'offres en 2007. Leur nombre a augmenté de 21%. Cette hausse concerne tous les secteurs d'activité. Elle est particulièrement importante en nombre pour le secteur du tertiaire et du BTP. Concernant ce dernier, elle est en partie due au recul de l'emploi informel résultant du renforcement des actions de contrôle et de répression contre le travail illégal.

Bien que le bilan de l'année 2007 sur le marché du travail demeure positif, il convient de le nuancer. En effet, le taux de chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) reste encore élevé en Guadeloupe (22,7 %). Un bémol doit aussi être mis concernant les demandeurs d'emploi de très longue durée (inscrits depuis au moins trois ans). Leur situation reste préoccupante. Ils ne bénéficient pas du contexte plus favorable, et sont encore un plus nombreux en 2007. Leur nombre augmente de 2,2 %. L'amélioration doit aussi être nuancée à un autre niveau, celui de l'âge du demandeur d'emploi. En effet, un autre public ne tire pas non plus profit de la situation, celui des seniors. Ces derniers, malgré une conjoncture plus favorable, sont un peu plus nombreux en 2007 à rechercher un emploi. Le nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus de catégorie I augmente de 0,8 %. Leurs caractéristiques les pénalisent pour retrouver un emploi. En effet, ils présentent souvent de bas niveaux de formation. Plus de 62 % des seniors n'ont aucun diplôme. Par ailleurs, ils connaissent une longue période de chômage. Presque deux tiers d'entre eux sont inscrits depuis au moins un an à l'ANPE. Pour ces raisons, alors que la situation sur le marché du travail s'améliore, ils peinent à sortir du chômage.

Malgré l'amélioration constatée en 2007, la situation sur le marché du travail reste préoccupante et justifie la vigilance et l'intervention des pouvoirs publics. Des dispositifs de la politique de l'emploi sont mis en œuvre plus particulièrement en direction des publics les plus exposés au chômage. Depuis 1994, les lois pour l'Outre-mer ont bâti un système de soutien de l'emploi dans les Dom afin de renforcer les leviers usuels de la politique de l'emploi.

Pour endiguer le chômage, l'Etat intervient sur le marché du travail. Il mène des actions en faveur de l'emploi, prioritairement dans le secteur marchand. Les exonérations de charges patronales de sécurité sociale dans les entreprises constituent, en terme financier, l'action la plus coûteuse de l'Etat. A cela, s'ajoute l'existence de dispositifs spécifiques (contrats aidés) en faveur des publics les plus exposés au risque de chômage. En 2007, deux contrats aidés sur cinq ont été signés dans le secteur marchand. Cela représente 3 320 contrats. Ce chiffre est en hausse de près de 30 % sur un an. Parmi ces contrats, ce sont les contrats d'apprentissage, les Contrats d'Accès à l'Emploi (CAE-DOM) et les contrats de professionnalisation qui sont les plus utilisés. Les contrats d'insertion (CI-RMA) sont plus marginalement signés (environ 5 % des contrats aidés du secteur marchand). Parallèlement, dans le secteur non marchand, 5 495 contrats aidés ont été signés en 2007. Dans deux cas sur trois, il s'agit d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). Pour compléter l'intervention de l'Etat, d'autres mesures de la politique de l'emploi existent. Celles en faveur de la création d'entreprise et celles en faveur de la mobilité des travailleurs contribuent aussi à limiter le chômage.



Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (Catégorie 1)

La demande d'emploi de catégorie 1 (DEFM1) en données CVS*



Source : DTEFP, ANPE

* CVS : corrigées des variations saisonnières

En 2007, les demandeurs d'emploi de catégorie I inscrits à l'ANPE sont moins nombreux. En effet, 40 707 personnes sont inscrites dans cette catégorie fin 2007, alors qu'ils étaient 43 608 fin 2006. Ainsi, le nombre de personnes, sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et souhaitant un emploi à plein temps et à durée indéterminée, est en baisse de 6,7 %.

Evolution des principales catégories de la DEFM1 depuis 2000 (données brutes)

au 31/12	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007	
	Evolution annuelle		Evolution annuelle		Evolution annuelle		Evolution annuelle		Evolution annuelle		Evolution annuelle		Evolution annuelle		Evolution annuelle	
Ensemble	-11,8%	47 842	-5,2%	45 372	-1,0%	44 937	-1,4%	44 298	-0,1%	44 275	+0,6%	44 537	-2,1%	43 608	-6,7%	40 707
dont femmes	-13,1%	26 481	-4,5%	25 293	-1,7%	24 866	-1,5%	24 495	-1,0%	24 238	+3,0%	24 958	-1,9%	24 496	-5,1%	23 252
dont jeunes (-25 ans)	-24,3%	6 934	-14,1%	5 959	-3,4%	5 754	-2,5%	5 608	+5,8%	5 934	-0,7%	5 891	-0,2%	5 880	-8,8%	5 362
dont seniors (+50 ans)	nd	3 946	+0,9%	3 981	+3,2%	4 107	+5,3%	4 325	+0,8%	4 360	+6,9%	4 661	+4,6%	4 874	+0,8%	4 912
dont chômeurs d'un an et +	-20,2%	24 374	-10,9%	21 721	+5,5%	22 905	-4,8%	21 811	-2,6%	21 250	+0,4%	21 340	+2,5%	21 868	-4,6%	20 869
dont travailleurs handicapés	+17,5%	622	-6,4%	582	+8,8%	633	+21,8%	771	+8,2%	834	+7,9%	900	+0,0%	900	+3,2%	929

Source : DTEFP, ANPE

La baisse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie I observée en 2007 profite aux deux sexes. Elle est cependant un peu plus importante pour les hommes (-8,7 %) que pour les femmes (-5,1 %).

Cette embellie concerne également les demandeurs les plus jeunes (-8,8 %). En revanche, les seniors n'en ont pas profité puisqu'ils sont un peu plus nombreux inscrits comme demandeurs d'emploi de catégorie I à l'ANPE (+0,8 %). Toutefois, leur situation s'est moins

dégradée en 2007 qu'en 2006. En effet, leur nombre avait alors augmenté de 4,6 %.

Les demandes d'emploi de longue durée, c'est-à-dire celles d'au moins un an, ont aussi bénéficié de l'amélioration de la situation sur le marché du travail. Leur nombre est en baisse de 4,6 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés est en hausse de 3,2 % en 2007. Cette augmentation reste toutefois inférieure à celles observées annuellement entre 2000 et 2005.

Part des principales catégories au sein de la DEFM1 (données brutes)

Au 31/12 en %	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Part des femmes / DEFM1	55,4	55,7	55,3	55,3	54,7	56,0	56,2	57,1
Part des -25 ans / DEFM1	14,5	13,1	12,8	12,7	13,4	13,2	13,5	13,2
Part des +50 ans / DEFM1	8,2	8,8	9,1	9,7	9,8	10,5	11,2	12,1
Part des CLD / DEFM1	50,9	47,9	51,0	49,2	48,0	47,9	50,1	51,3

Source : DTEFP, ANPE

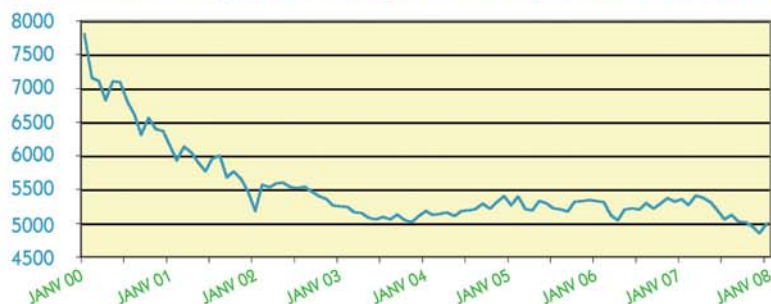
L'amélioration de la situation des femmes est moins importante que celle des hommes. Cela a pour effet d'augmenter la proportion de femmes au sein de la catégorie I des demandeurs d'emploi. En effet, leur part s'élève à 57,1% en 2007 contre 56,2% en 2006. Cela correspond à son niveau le plus élevé depuis l'année 2000.

Au regard de l'âge, la situation la plus préoccupante est celle des seniors. Leur nombre augmente en 2007 dans un contexte de baisse globale. Cela a pour conséquence d'élever leur part. Ils sont désormais 12,1% des demandeurs d'emploi de catégorie I. La part des seniors atteint ainsi son niveau le plus élevé depuis l'année 2000. En ce qui concerne les moins de 25 ans, leur situation s'est améliorée. De ce fait, la proportion des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégorie I diminue, passant de 13,5% à 13,2% en 2007.

Quant aux demandeurs inscrits depuis au moins un an (CLD), leur situation s'améliore, mais moins que celle des inscrits de moins d'un an. Pour cette raison, leur part augmente encore en 2007.

II Les jeunes demandeurs d'emploi

La demande d'emploi de catégorie 1 des jeunes de moins de 25 ans en données CVS



Source : DTEFP, ANPE

La situation des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans s'améliore également au cours de l'année 2007 ce qui tranche avec les évolutions moins favorables constatées les trois années antérieures (regain de la demande en 2004 et quasi-stabilisation à ce niveau depuis lors).

Caractéristiques des jeunes demandeurs d'emploi de catégorie 1 (données brutes)

	2000		2007			
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2007/2006	Part des femmes	Part des CLD	Part des niveaux de formation Vbis et VI
moins de 20 ans	983	839	-7,1%	46,6%	12,9%	23,2%
20 à 24 ans	5 951	4 523	-9,1%	55,9%	28,0%	11,8%
25 à 30 ans	9 658	5 485	-6,6%	56,8%	42,2%	14,6%
Moins de 25 ans	6 934	5 362	-8,8%	54,5%	25,6%	13,6%
Moins de 30 ans	16 592	10 847	-7,7%	55,7%	34,0%	14,1%

Source : DTEFP, ANPE

Le nombre d'inscrits à l'ANPE de moins de 20 ans recule de 7,1 %. Ces demandeurs d'emploi les plus jeunes sont plutôt des hommes, présentant un faible niveau de formation. En effet, 23,2 % sont sans diplôme (niveaux Vbis et VI).

Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 20 à 24 ans diminue sensiblement en 2007 (-9,1 %). Ce public, un peu plus âgé que le précédent, présente des caractéristiques relativement différentes. En effet, ce sont majoritairement des femmes avec un niveau de formation sensiblement supérieur. Seulement 11,8 % ont un niveau de formation Vbis et VI. Et, presque la moitié de ces jeunes demandeurs ont un niveau bac ou un niveau supérieur.

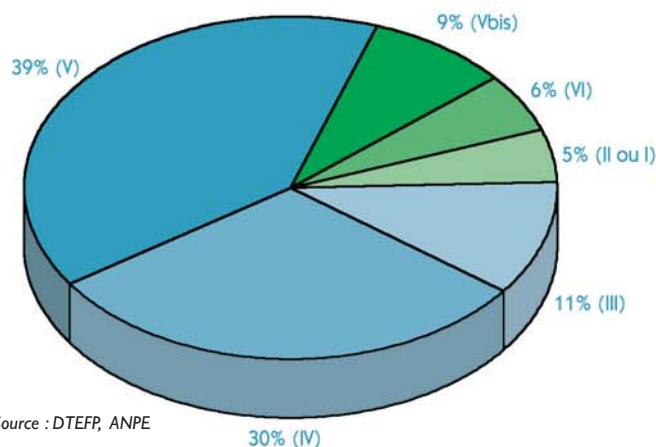
La baisse des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 30 ans est aussi significative en 2007 (-6,6 %). Cette population, surtout féminine et

relativement bien formée, se distingue des deux catégories de jeunes précédentes par une plus grande importance du nombre de demandeurs d'au moins un an. En effet, deux jeunes, de 25 à 30 ans, sur cinq, qui souhaitent occuper un emploi, sont à sa recherche depuis au moins un an.

Pour les jeunes de moins de 30 ans, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail¹ (BIT) est très élevé et se distingue fortement du taux des plus de 30 ans. En effet, en juin 2007, il atteint 39,8 %, contre 19,2 % pour les personnes de 30 ans et plus.

¹ Cette mesure du chômage est réalisée annuellement par l'Insee sur la base de l'enquête emploi. Selon le BIT, est chômeur toute personne qui n'a pas travaillé au cours d'une semaine de référence, qui est disponible dans les 15 jours pour occuper un emploi et qui en recherche un activement.

Les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans selon le niveau de formation



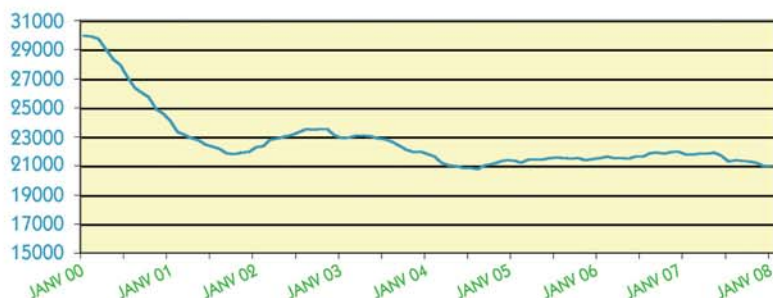
Source : DTEFP, ANPE

Les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans ont pour la plus grande part un niveau de formation CAP BEP (39 %). Ils sont 30 % à avoir atteint un niveau Bac et 16 % à avoir un niveau supérieur.

Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger les jeunes de moins de 30 ans du chômage. Tout comme pour l'ensemble des actifs, mais au vu de la situation des plus jeunes, la pertinence d'un bon niveau de formation s'en trouve accrue.

III Les chômeurs de longue durée (CLD)

Les demandeurs d'emploi de longue durée (un an et plus) en données CVS



Source : DTEFP, ANPE

En Guadeloupe, la demande d'emploi de longue durée demeure endémique malgré la baisse observée en 2007. Elle reste à un niveau élevé jamais égalé par aucun autre département français. En 2007, plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis au moins un an.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE depuis un an et plus a fortement reculé en 2000. Il a poursuivi sa baisse en 2001 dans une moindre mesure. Mais, depuis 2002, les fluctuations enregistrées n'ont pas donné lieu à une baisse significative et

durable. En 2007, leur nombre diminue de 4,6 % mais reste au dessus du seuil de 20 000.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi de longue durée (données brutes)

	2000		2007			
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2007/2006	Part des femmes	Part des 50 ans et +	Part des niveaux de formation Vbis et VI
CLD 1 à 2 ans	8 844	8 222	-11,7%	56,4%	11,7%	32,1%
CLD 2 à 3 ans	5 393	4 655	-1,7%	58,9%	15,1%	37,7%
CLD 3 ans et +	10 137	7 992	+2,2%	60,8%	18,5%	43,5%
Ensemble des CLD	24 374	20 869	-4,6%	58,7%	15,1%	37,7%

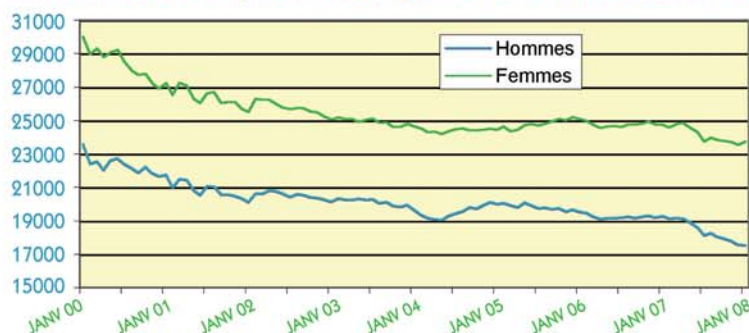
Source : DTEFP, ANPE

Les chômeurs de longue durée sont moins nombreux fin 2007 que fin 2006. Cette baisse concerne surtout la catégorie de chômeurs de longue durée mais de moins de deux ans d'inscription (-11,7 %). En revanche, les deux autres catégories de demandeurs de longue durée (de deux à trois ans, et plus de trois ans) ont peu ou pas profité de l'amélioration de la situation sur le marché du travail.

Les facteurs aggravants du chômage de longue durée sont le faible niveau de formation, le sexe et l'âge. En effet, les 50 ans et plus sont surreprésentés parmi les chômeurs de longue durée. Il en est de même pour les femmes et pour les demandeurs de niveaux de formation Vbis et VI.

IV Les femmes à la recherche d'un emploi

La demande d'emploi de catégorie 1 selon le sexe en données CVS



Source : DTEFP, ANPE

La situation des demandeurs d'emploi, quelque soit leur sexe, s'est améliorée, mais pas dans la même proportion. L'amélioration de la situation des femmes est moins importante que celle des hommes (une évolution plus favorable aux hommes est constatée depuis 2005).

En termes de chômage au sens du BIT, l'écart entre les sexes se creuse. En 2007, le taux de chômage des femmes est de 26,1 % et celui des hommes de 19,2 % (6,9 points d'écart). En 2006, le taux des femmes était de 28,1 % et celui des hommes de 22,4 % (5,7 points).

Caractéristiques des demandeurs d'emploi par sexe (données brutes)

	2000		2007					
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2007/2006	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des CLD 1 an et +	Part des niveaux de formation à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	21 361	17 455	-8,7%	14,0%	13,4%	49,4%	9,2%	36,3%
Femmes	26 481	23 252	-5,1%	12,6%	11,1%	52,6%	12,2%	32,1%
Ensemble	47 842	40 707	-6,7%	13,2%	12,1%	51,3%	10,9%	33,9%

Source : DTEFP, ANPE

Sur un an, la demande d'emploi de catégorie I enregistrée par l'ANPE a reculé de 8,7 % pour les hommes et de 5,1 % pour les femmes. La population féminine inscrite à l'Anpe est plus diplômée que la population masculine. En effet, elle se caractérise par moins de bas niveaux de formation et davantage de diplômées au-delà de Bac +2. Les femmes à la recherche d'un emploi sont par ailleurs moins âgées. La part des femmes âgées d'au moins 50

ans est moins importante (11,1 %). Cependant, en dépit de ces caractéristiques a priori plus favorables à l'emploi, les femmes subissent plus fréquemment le chômage et en particulier celui de longue durée. Leur forte concentration sur quelques métiers est vraisemblablement pénalisante.

Les demandeurs d'emploi selon leur catégorie socioprofessionnelle

Les caractéristiques de la DEF1 selon la catégorie socioprofessionnelle (Données brutes)

	2000		2007					
	au 31/12	Structure	au 31/12	Structure	Part des femmes	Part des jeunes de moins de 25 ans	Part des seniors de 50 ans et +	Part des CLD 1 ans et +
Manœuvres	2 831	5,9%	1 845	4,5%	11,7%	13,4%	12,8%	53,1%
Ouvriers spécialisés	3 357	7,0%	2 183	5,4%	14,6%	9,7%	16,3%	53,4%
Ouvriers qualifiés	4 714	9,9%	2 949	7,2%	4,3%	6,7%	20,7%	52,1%
Employés non qualifiés	10 815	22,6%	11 549	28,4%	70,1%	19,7%	8,5%	50,3%
Employés qualifiés	22 864	47,8%	19 679	48,3%	68,2%	10,5%	12,1%	52,8%
Agents Maîtrise Techniciens	1 037	2,2%	1 149	2,8%	42,5%	9,7%	11,8%	41,3%
Cadres	945	2,0%	992	2,4%	41,5%	2,9%	18,8%	44,6%
Non Précisé	1 279	2,7%	361	0,9%	48,8%	64,8%	6,1%	20,2%
TOTAL	47 842	100%	40 707	100%	57,1%	13,2%	12,1%	51,3%

Source : DTEFP, ANPE

En 2007, les demandeurs d'emploi se concentrent surtout chez les employés, qu'ils soient qualifiés ou non. Presqu'un demandeur d'emploi sur deux est un employé qualifié (48,3 %). Et, plus de un sur quatre est un employé non qualifié (28,4 %). Ainsi, plus des trois quarts des demandeurs d'emploi sont des employés. En revanche, très peu de cadres sont inscrits comme demandeurs d'emploi. Seulement 2,4 % des inscrits sont des cadres.

Les femmes sont surreprésentées parmi ces catégories d'employés. En effet, environ 70 % des employés inscrits comme demandeurs d'emplois sont des femmes.

Les seniors sont plus fréquemment à la recherche d'un emploi lorsqu'ils se situent dans les catégories d'ouvriers, rencontrées le plus souvent dans l'agriculture et dans l'industrie mais aussi parmi les cadres.

Parmi les 992 cadres inscrits à l'ANPE (soit 2,4 % des demandeurs), deux sur cinq le sont depuis au moins un an (41,5 %). Ainsi, cette catégorie socioprofessionnelle est moins confrontée au chômage de longue durée. En effet, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, plus d'un demandeur d'emploi sur deux (51,3%) est inscrit depuis un an et plus au chômage.

VI Les autres catégories de demandeurs d'emploi (catégories de 2 à 8)

Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon la catégorie (Données brutes)

	2000		2007						
	au 31/12	structure	au 31/12	structure	Evolution 2007/2006	Part des moins de 25 ans	Part des femmes	Part des 50 ans et +	Part des CLD
Catégorie 1	47 847	87,4%	40 707	77,3%	-6,7%	13,2%	57,1%	12,1%	51,3%
Catégorie 2	2 837	5,2%	4 356	8,3%	-4,2%	7,8%	85,0%	14,5%	54,0%
Catégorie 3	641	1,2%	1 698	3,2%	-0,1%	17,0%	58,6%	16,3%	43,6%
Catégorie 4	898	1,6%	818	1,6%	-20,5%	14,1%	64,7%	6,5%	4,6%
Catégorie 5	447	0,8%	1 926	3,7%	+64,5%	12,4%	70,3%	7,0%	8,9%
Catégorie 6	1 940	3,5%	2 752	5,2%	+5,3%	10,2%	63,2%	8,4%	56,9%
Catégorie 7	108	0,2%	252	0,5%	+4,1%	6,3%	80,6%	15,1%	59,1%
Catégorie 8	26	0,0%	136	0,3%	-7,5%	8,8%	53,7%	12,5%	57,4%
Toutes catégories	54 744	100,0%	52 645	100,0%	-4,4%	49,3%	49,3%	49,3%	49,3%

Source : DTEFP, ANPE

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie I a nettement diminué entre 2000 et 2007. Le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues a aussi diminué, mais dans une moindre mesure (même si la catégorie I est essentielle, les catégories 2 à 8 pèsent tout de même près de 30%).

Les demandeurs d'emplois à temps partiel (catégorie 2) sont massivement des femmes (85,0 %). Et les jeunes de moins de 25 ans sont surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi à

durée limitée en catégorie 3 (17,0 %, alors que, toutes catégories confondues, ils sont 12,6 %). Les catégories 6, 7 et 8, qui regroupent les demandeurs d'emploi disposant déjà d'une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures, représentent 6 % de la demande totale contre 3,7 % sept années plus tôt. Il s'agit fréquemment de femmes et ces demandes sont plutôt anciennes. Presque trois sur cinq ont un an et plus.

VII Les flux d'entrée et de sortie des demandeurs d'emploi

Evolution des demandes d'emploi enregistrées selon le motif d'inscription (flux cumulés en cat.1)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Structure en 2007
Licenciement économique	2 386	2 394	2 192	2 283	2 411	2 485	1 859	1 681	3,3%
Autre licenciement	2 116	2 449	2 713	2 938	2 828	2 866	3 128	3 136	6,2%
Démission	1 648	1 888	1 747	1 678	1 680	1 509	1 573	1 586	3,1%
Fin de contrat et de mission d'intérim	12 316	12 217	10 670	11 743	11 252	10 747	9 751	8 847	17,4%
Reprise d'activité après interruption	390	769	1 360	1 262	766	775	889	1 296	2,6%
1ère entrée	9 825	9 210	8 018	8 286	8 166	7 749	7 765	6 956	13,7%
Autres cas	19 729	22 533	19 594	20 942	23 823	25 983	27 443	27 263	53,7%
Total	48 410	51 460	46 294	49 132	50 926	52 114	52 408	50 765	100 %

Source : DTEFP, ANPE

En 2007, le total des inscriptions à l'ANPE et à Assedic a diminué par rapport à l'année précédente (-3,1 %). Ils sont 50 765 inscrits fin 2007. Dans plus d'un cas sur deux, le motif d'inscription n'est pas renseigné (Autres cas).

Evolution des demandes d'emploi sorties selon le motif de sortie (flux cumulés en cat.1)

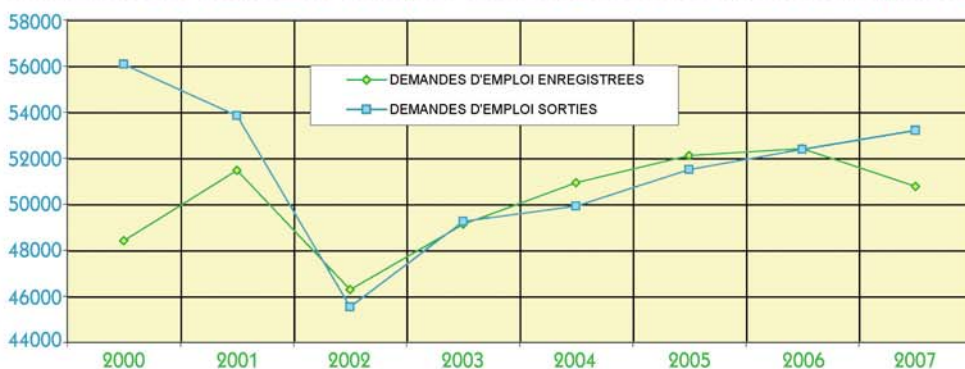
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Structure en 2007
Reprise emploi	5 954	5 265	5 618	5 440	4 743	4 564	5 141	5 593	10,5%
entrée en stage	2 012	1 573	2 189	2 438	2 527	1 544	1 407	1 050	2,0%
arrêt de recherche	3 258	2 365	2 356	2 288	2 375	2 255	2 306	2 057	3,9%
radiations administratives	927	464	1 569	2 779	2 440	2 569	1 902	1 158	2,2%
Absences au contrôle	37 043	38 932	29 348	32 006	32 916	35 272	35 965	37 715	70,9%
Autres	6 869	5 248	4 462	4 305	4 908	5 295	5 655	5 626	0,0%
Total	56 063	53 847	45 542	49 256	49 909	51 499	52 376	53 199	100 %

Source : DTEFP, ANPE

Les sorties ont progressé de 1,6 % en 2007 pour s'établir à un total de 53 199. Les absences au contrôle constituent plus des deux tiers des motifs de sortie. Il s'agit des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur inscription. Du coup, pour ces personnes, il est difficile de connaître la raison pour laquelle ils ne souhaitent

pas maintenir leur inscription auprès de l'ANPE ; même si, a priori, il s'agit en partie de personnes qui ont retrouvé un emploi. Du fait de cette imprécision, les autres motifs de sorties sont mal estimés.

Evolution des demandes d'emploi sorties selon le motif de sortie (flux cumulés en cat.1)

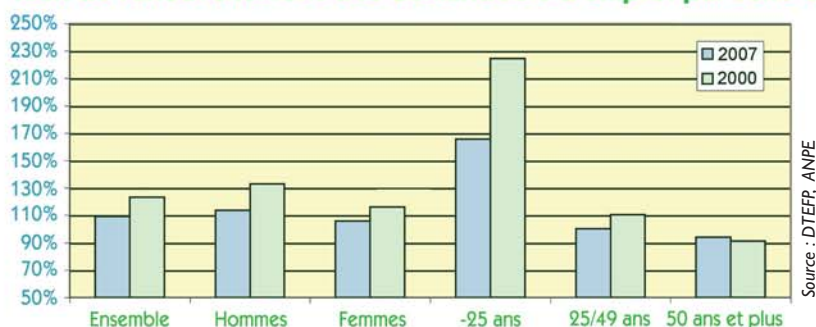


Source : DTEFP, ANPE

Entre 2002 et 2006, les flux d'entrées et de sorties demeurent à des niveaux proches. Mais sur la dernière année, les flux de sorties sont bien supérieurs à ceux des entrées ce qui explique la diminution du stock de demandeurs d'emploi. Le taux de renou-

vellement (moyenne des entrées et des sorties / stock de DEFM de catégorie I) s'établit à 123 % en 2007 contre 109 % sept ans plus tôt.

Taux de renouvellement des demandeurs d'emploi par sexe et âge



L'augmentation de ce taux de renouvellement signifie que le marché du travail est devenu plus fluide et les emplois vraisemblablement plus flexibles. En 2007, le taux de renouvellement est de 116 % pour les femmes et de 133 % pour les hommes. Il atteint 225 % chez les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent la plus

forte mobilité. Le faible taux de renouvellement des seniors (demandeurs d'emploi de 50 ans et plus) n'est pas sans conséquence sur le chômage de longue durée de ce public.

VIII L'indemnisation des demandeurs d'emploi

L'indemnisation des demandeurs d'emploi de 2000 à 2007

Au 31/12	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2007/2000
Régime assurance (ARE, AUD, ACA) (1)	13 144	13 478	14 993	16 122	15 508	14 023	13 120	11 559	-12,1%
Régime solidarité (ASS, AI, ATA) (2)	3 902	3 973	4 424	4 424	4 738	5 911	5 635	5 722	+46,6%
Chômeurs indemnisés tous régimes	17 046	17 451	19 417	20 546	20 246	19 934	18 755	17 281	+1,4%
Taux de couverture (3)									
Taux guadeloupéen	31,7%	33,7%	36,9%	38,7%	37,3%	36,4%	34,7%	33,9%	2,2 Pts
Taux hexagonal	55,0%	60,0%	63,0%	63,6%	61,9%	59,1%	59,8%	60,2%	5,2 Pts

Source : Assedic, DTEFP, ANPE, Dares

(1) ARE : Allocation de Retour à l'Emploi ; AUD : Allocation Unique Dégressive ; ACA : Allocation Chômeurs Âgés

(2) ASS : Allocation de solidarité spécifique ; AI : Allocation d'insertion, Allocation Temporaire d'Attente

(3) (demandeurs indemnisés / DEFM 1+2+3+6+7+8+ dispensés de recherche d'emploi)

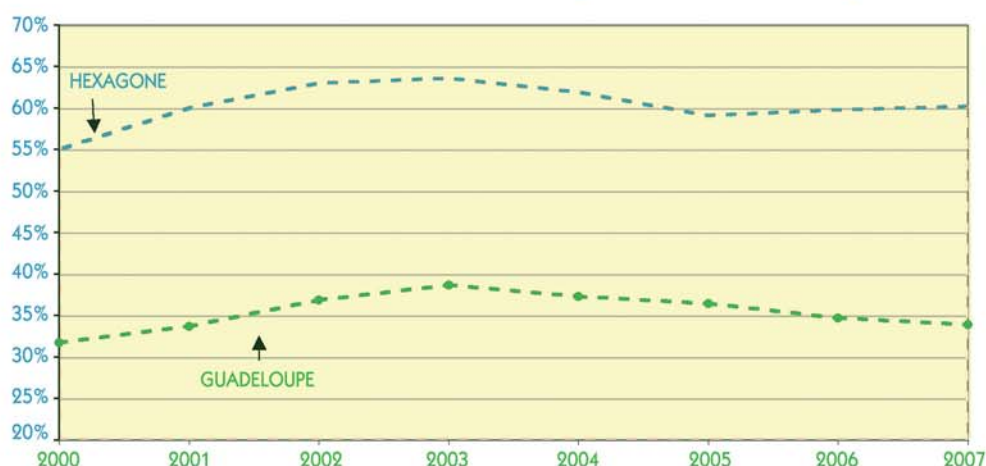
Entre 2000 et 2007, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés a progressé de 1,4 % en Guadeloupe et s'est établi à 17 281 en fin de période. Le taux de couverture, qui mesure la part des chômeurs indemnisés au sein de l'ensemble des demandeurs d'emploi, a atteint 33,9 % fin 2007.

Au cours de la période, les taux de couverture régional et hexagonal ont connu un pic fin 2003. La baisse enregistrée entre 2003 et 2007 résulte de la diminution du nombre des bénéficiaires de l'ARE, AUD ou ACA qui n'a pas été compensée par la hausse du nombre de personnes en ASS, AI ou ATA. Ces évolutions sont

imputables à la réforme de l'indemnisation du chômage et à la mise en place de nouvelles filières par l'Assedic. Le basculement a dû s'opérer vers le Revenu Minimum d'Insertion (RMI). En effet, Le nombre de bénéficiaires du RMI a augmenté de 8 % entre 2003 et 2004 alors que sa progression annuelle n'a jamais dépassé 4 % les autres années (sur la période de 2000 à 2007).

Sur toute la période, le taux de couverture guadeloupéen est demeuré inférieur de plus de vingt points à la moyenne hexagonale.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi au 31/12 de chaque année



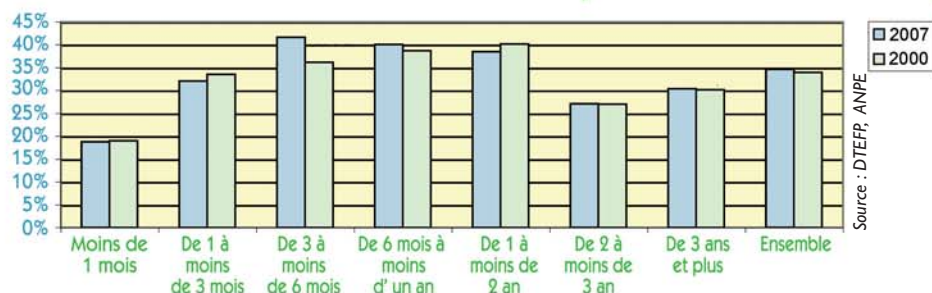
Source : Assedic, DTEFP, ANPE, Dares

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE EN 2007

La faiblesse du taux de couverture en Guadeloupe par rapport à l'Hexagone est liée à l'importance de la demande d'emploi de longue durée. En effet, les taux de couverture s'amointrissent avec la durée d'inscription, avant de remonter au-delà de trois ans. Toutefois cette explication est insuffisante car le taux de couverture ne culmine qu'à 40,2 % (de 3 mois à moins de 6 mois

d'inscription) en Guadeloupe alors que la moyenne hexagonale est de 60 %. Il faut donc aussi invoquer le fort taux de rejet des demandes d'indemnisation à des personnes ayant insuffisamment travaillé pour obtenir les droits requis.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi selon la durée d'inscription



Taux d'indemnisation par tranche d'âge et genre

	Femmes			Hommes			Ensemble		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
moins de 25 ans	16%	15%	17%	23%	21%	21%	19%	18%	19%
25 à 29 ans	30%	28%	27%	32%	31%	31%	31%	29%	29%
30 à 49 ans	36%	34%	32%	42%	42%	42%	39%	37%	36%
50 ans et plus	51%	47%	45%	52%	51%	49%	51%	49%	47%
Ensemble	34%	32%	31%	39%	39%	38%	36%	35%	34%

Source : DTEFP, ANPE

Les femmes sont moins indemnisées face au chômage que les hommes. Au regard de l'âge, ce sont les jeunes qui sont le

moins pris en charge, moins de un sur cinq est indemnisé. En fait, la couverture du chômage augmente avec l'âge.

IX Les offres d'emplois enregistrées à l'ANPE

Evolution des offres d'emploi (flux cumulés) par grand secteur d'activité

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2007/2006
Agriculture	156	130	181	171	179	301	366	404	+10,4%
Industrie	894	933	932	799	905	847	837	1151	+37,5%
B.T.P.	1 057	1 169	1 086	1 173	1 085	1 448	1 465	1 868	+27,5%
Tertiaire	9 512	9 280	9 247	9 674	10 091	9 755	10 462	12 459	+19,1%
TOTAL	11 619	11 512	11 445	11 817	12 260	12 351	13 130	15 882	+21,0%
Moyenne mensuelle	968	959	954	985	1 022	1 029	1 094	1 324	+21,0%

Source : DTEFP, ANPE

L'ANPE propose davantage d'offres en 2007. Leur nombre a augmenté de 21% et atteint un niveau jamais enregistré. Cette augmentation concerne tous les secteurs d'activité. Elle est particulièrement importante en nombre pour les

secteurs du tertiaire et du BTP. Concernant ce dernier, elle est en partie due au recul de l'emploi informel résultant du renforcement des actions de contrôle et de répression contre le travail illégal.

Les offres enregistrées à l'ANPE par type de contrat

	CDI	CDD>12 mois	CDD de 7 à 12 mois	CDD de 1 à 6 mois	Interim > 1 mois	CDD < 1 mois	Interim < 1 mois	Total
2003	3 599	1 651	2 138	2 968	393	948	120	11 817
2004	3 375	1 048	2 782	3 597	300	990	168	12 260
2005	3 621	1 736	2 125	3 697	550	494	128	12 351
2006	3 942	1 736	3 252	3 130	576	332	162	13 130
2007	4 992	1 432	3 701	4 121	620	916	100	15 882
Evolution 2007/2006	+26,6%	-17,5%	+13,8%	+31,7%	+7,6%	+175,9%	-38,3%	+21,0%

Source : DTEFP, ANPE

En 2007, les offres de tous les types de contrat ont progressé, excepté les contrats à durée déterminée (CDD) de plus de douze mois et les contrats d'intérim. Les contrats à durée

indéterminée ont progressé de 27 %, ce qui représente la plus forte augmentation en volume de contrats (1050 contrats).

Les offres enregistrées à l'ANPE par nature de contrat

	Contrat "normal"	Contrat "aidé"	Contrat en alternance	Autres	Total
2003	7 808	2 971	512	526	11 817
2004	7 772	3 802	233	453	12 260
2005	8 567	3 236	200	348	12 351
2006	8 081	4 673	135	241	13 130
2007	10 094	5 095	165	528	15 882
Evolution 2007/2006	+24,9%	+9,0%	+22,2%	+119,1%	+21,0%

Source : DTEFP, ANPE

Les offres recueillies à l'ANPE en 2007, quelque soit la nature du contrat, sont en augmentation. En effet, les contrats « normaux » ont progressé de 24,9 %. Les contrats « aidés »

sont ceux qui ont le moins progressé avec une augmentation de 9 %.

Les métiers les plus offerts par les employeurs en 2007 à l'ANPE

Familles professionnelles (Fap)	Total	dont CDI et CDD > 12 mois	
		Nombre	Part
Agents administratifs divers	975	143	15%
Professionnels de l'animation socioculturelle	892	132	15%
Secrétaires bureautiques et assimilés	840	373	44%
Maçons	741	261	35%
Jardiniers salariés	544	167	31%
Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets	414	168	41%
Cuisiniers	395	187	47%
Agents d'entretien d'établissements collectifs	394	65	16%
Serveurs de cafés restaurants	295	154	52%
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	285	155	54%
Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention	268	85	32%
Employés de libre service	268	87	32%
Surveillants d'établissements scolaires	239	37	15%
Caissiers	237	120	51%
Assistants maternelles	235	44	19%
Agents de sécurité et de surveillance	225	122	54%
Ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment	205	47	23%
Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	200	46	23%
Secrétaires de direction	198	125	63%
Éducateurs spécialisés	196	123	63%
Coiffeurs, esthéticiens	193	122	63%
Aides à domicile et aides ménagères	188	72	38%
Agents d'accueil et d'information	187	41	22%
Artistes (musique, danse, spectacles)	187	21	11%
Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	176	100	57%
Vendeurs d'articles de sport, de loisirs et d'équipement de la personne	174	105	60%
Infirmiers	159	132	83%
Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation	156	74	47%
Vendeurs en produits alimentaires	154	94	61%
Viticulteurs, arboriculteurs salariés	151	15	10%
Total des 30 premiers	9 771	3 417	35%
Ensemble des offres enregistrées	15 882	6 424	40%

Source : DTEFP, ANPE

Sur un total de 15 882 offres de travail comptabilisées par l'ANPE en 2007, 9 771 concernent les trente métiers les plus offerts par les employeurs. Il s'agit majoritairement d'emplois peu qualifiés et peu spécialisés. Pour 40 % d'entre eux, ce sont des contrats durables, c'est-à-dire des CDI ou des CDD de plus de douze mois. Toutefois ce taux est très variable selon les métiers.

Il faut nuancer ces chiffres car les offres d'emploi qui transitent par l'ANPE ne représentent qu'une partie des embauches effectivement réalisées dans l'économie guadeloupéenne. En effet, plus de 60 000 déclarations uniques d'embauche, y compris les contrats de travail d'intérim, ont été enregistrées par la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) au cours de l'année 2007.

X Les demandeurs d'emploi par commune

La demande d'emploi de catégorie 1 par commune en décembre 2007

	Total		Moins de 25 ans		Plus de 50 ans		Femmes		Chômage de longue durée	
	2007	Evolution annuelle	2007	Evolution annuelle	2007	Evolution annuelle	2007	Evolution annuelle	2007	Evolution annuelle
ABYMES(LES) *97101	5 941	-7,5%	786	-12,8%	642	+0,6%	3 506	-6,7%	3 084	-6,8%
ANSE-BERTRAND *97102	529	-5,7%	74	-2,6%	58	+3,6%	301	-6,8%	302	-6,2%
BAIE-MAHAULT *97103	1 985	-0,8%	273	-1,4%	203	-9,0%	1 215	+1,2%	914	-1,0%
BAILLIF *97104	607	-12,0%	93	-4,1%	76	-6,2%	344	-10,6%	330	-8,8%
BASSE-TERRE *97105	1 401	-4,7%	213	+2,9%	186	+5,7%	802	-1,2%	771	-2,2%
BOUILLANTE *97106	805	-12,7%	116	-9,4%	109	+10,1%	454	-9,9%	426	-12,2%
CAPESTERRE-BELLE-EAU *97107	2 082	-7,6%	263	-13,8%	292	+3,2%	1 117	-5,5%	1 142	-6,8%
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE *97108	245	-6,5%	33	+13,8%	30	+3,4%	132	-14,8%	109	-14,2%
GOURBEYRE *97109	836	-8,4%	127	+7,6%	110	+0,9%	478	-5,7%	478	-7,7%
DESIRADE(LA) *97110	125	-2,3%	18	+5,9%	8	-20,0%	74	-5,1%	64	-11,1%
DESHAIES *97111	386	-9,4%	38	-17,4%	46	+9,5%	211	-8,7%	215	-10,4%
GRAND-BOURG *97112	439	-14,1%	58	-21,6%	51	+10,9%	247	-18,2%	201	-3,4%
GOSIER(LE) *97113	2 417	-8,2%	266	-19,9%	311	-1,0%	1 391	-4,1%	1 236	-3,3%
GOYAVE *97114	696	-7,6%	84	-16,0%	80	+0,0%	426	-4,1%	342	-10,0%
LAMENTIN *97115	1 447	-6,7%	193	-7,7%	182	+3,4%	816	-3,7%	771	-3,1%
MORNE-A-L'EAU *97116	1 825	-2,6%	236	-2,9%	217	-3,1%	1 017	-2,1%	985	-5,9%
MOULE(LE) *97117	2 107	-6,9%	289	-11,1%	245	+7,0%	1 177	-4,5%	1 141	-2,2%
PETIT-BOURG *97118	1 574	-3,5%	181	-16,2%	186	+1,6%	872	-1,6%	795	-1,6%
PETIT-CANAL *97119	806	+2,2%	104	-17,5%	96	+17,1%	431	+7,2%	437	-3,1%
POINTE-A-PITRE *97120	1 942	-10,0%	231	-20,9%	245	-7,9%	1 095	-12,7%	1 091	-7,3%
POINTE-NOIRE *97121	807	-8,6%	97	-19,2%	75	-15,7%	457	-5,4%	448	-7,2%
PORT-LOUIS *97122	575	-4,3%	82	-14,6%	60	+7,1%	339	-2,3%	342	+6,5%
SAINT-BARTHELEMY *97123	108	-15,0%	6	+20,0%	11	-38,9%	72	-4,0%	33	+17,9%
SAINT-CLAUDE *97124	821	-1,7%	119	+15,5%	85	+7,6%	447	-2,6%	421	-5,4%
SAINT-FRANCOIS *97125	1 398	-4,6%	183	-4,7%	180	+6,5%	759	+1,7%	683	+1,9%
SAINT-LOUIS *97126	213	-10,1%	27	+68,8%	23	+4,5%	101	-11,4%	97	-19,2%
SAINT-MARTIN *97127	2 367	-9,6%	326	+3,5%	353	-8,3%	1 498	-7,1%	773	-2,8%
SAINTE-ANNE *97128	2 071	-8,2%	272	-8,7%	264	+4,8%	1 182	-7,7%	1 041	+2,5%
SAINTE-ROSE *97129	2 022	-7,5%	265	-14,8%	231	+1,3%	1 131	-6,8%	1 066	-4,6%
TERRE-DE-BAS *97130	55	-8,3%	7	-12,5%	9	+28,6%	32	+10,3%	26	-21,2%
TERRE-DE-HAUT *97131	69	-26,6%	12	+20,0%	11	-15,4%	38	-17,4%	33	-35,3%
TROIS-RIVIERES *97132	862	-0,1%	104	+4,0%	100	+8,7%	461	+2,7%	477	-3,2%
VIEUX-FORT *97133	137	-5,5%	22	-15,4%	15	-6,3%	76	+13,4%	82	+5,1%
VIEUX-HABITANTS *97134	842	-4,3%	121	-6,9%	107	+21,6%	476	-4,8%	450	-6,4%
codes inconnus	165	+8,6%	43	+34,4%	15	+7,1%	77	-4,9%	63	+14,5%
Total	40 707	-6,7%	5362	-8,8%	4 912	+0,8%	23 252	-5,1%	20 869	-4,6%

Source : DTEFP, ANPE

La baisse de la demande d'emploi de catégorie I en 2007 concerne toutes les communes de Guadeloupe, excepté Petit-Canal. Les baisses sont cependant plus ou moins importantes d'une commune à une autre.

Au niveau des territoires, c'est le Nord Grande-Terre, zone incluant Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal et Morne-à-l'Eau, qui profite le moins de l'amélioration de la situation. Le nombre de demandeurs décroît de 2,3 % alors que pour l'ensemble le recul est de l'ordre de 6,7 %.

Dans la majorité des communes, la situation des jeunes et des femmes s'est améliorée. La demande d'emploi de longue durée a diminué dans la plupart des communes, même si cette amélioration est de moindre ampleur que pour les demandeurs d'emploi inscrits plus récemment. En revanche, la situation des seniors est préoccupante. Ils n'ont pas bénéficié de l'embellie. Leur nombre a augmenté de 0,8 % dans l'ensemble.



I Vue d'ensemble

A - LE CHAMP DES POLITIQUES DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION

La mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion est désormais sous la responsabilité partenariale de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Département intervient dans le domaine de l'insertion des jeunes et des publics en difficulté (allocataires du RMI) par l'intermédiaire de la Mission Locale et de l'agence d'Insertion.

La Région dispose d'une compétence générale sur la formation, qu'il s'agisse de l'apprentissage comme de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

L'Etat conserve quant à lui diverses prérogatives :

- le soutien en vue du retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des allocataires de minima sociaux et des jeunes éloignés du marché du travail par les mesures du Plan de cohésion sociale (Civis, Contrat d'avenir, CI-RMA)
- la garantie de ressources aux travailleurs handicapés et le soutien aux structures du milieu protégé
- le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- le soutien à l'insertion des jeunes en difficulté à travers la Mission Locale et le fonds d'insertion professionnel des jeunes
- l'aide aux entreprises, l'accompagnement des restructurations (chômage partiel, AS-FNE) et l'appui au dialogue social (amélioration des relations du travail, mutations économiques)
- en matière de formation (Insertion Réinsertion et Lutte contre l'Illettrisme, formation des détenus, Ateliers Pédagogiques Personnalisés)

- la contribution de l'Etat au Contrat de Plan Etat-Région (CPER)

Pour remplir ses missions, l'Etat intervient par la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP) du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, qui délègue à la DTEFP de la Guadeloupe une dotation de **17 millions d'euros en 2007**.

L'Etat intervient également en Guadeloupe et dans les Dom par le Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer. Il agit dans le domaine de l'emploi à travers le Fonds pour l'Emploi dans les DOM (FEDOM). En 2007, la dotation attribuée à la Guadeloupe est de **33 millions d'euros**².

La DTEFP de la Guadeloupe a mobilisé une dotation de **25 millions d'euros au titre du programme FSE pour l'année 2007** au titre nouveau Programme Opérationnel 2007-2013. Cela permet de cofinancer des projets dans le domaine de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de la cohésion sociale.

Outre ces aides directes, la politique de l'emploi dans les Dom passe par une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale (LOPOM). Ces exonérations concernent l'ensemble des entreprises de moins de 11 salariés et les entreprises de certains secteurs quelle que soit la taille. Le montant total s'élève à **254 millions d'euros en Guadeloupe en 2007**, un chiffre en hausse de 10 % par rapport à l'année précédente.

² Cette somme finance la majorité des dispositifs d'aide à l'emploi que sont : le contrat d'accès à l'emploi spécifique aux Dom (CAE Dom), le contrat d'insertion par l'activité (CIA), le contrat emploi solidarité (CES) et le contrat emploi consolidé (CEC), les projets initiative jeune en création et mobilité (PIJ), le congé de solidarité, l'allocation de retour à l'activité (ARA), le soutien à l'emploi des jeunes diplômés (SEJD) et la consolidation des emplois jeunes (NSEJ).

B - LES DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE

1 - L'insertion et la formation des jeunes

Mesures dédiées aux jeunes depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Contrat d'apprentissage	962	724	898	1 014	1 138	936	763	1 121
Contrat de qualification (jeunes)	494	583	621	707	621	76	—	—
Contrat d'adaptation	1	3	6	1	3	0	—	—
Contrat d'orientation	58	91	71	82	57	0	—	—
Contrat de professionnalisation (jeunes - 26 ans)	—	—	—	—	—	501	610	791
Emploi jeune (NSEJ) : nombre d'embauches	771	686	560	255*	118*	43*	45*	4*
Trajet d'Accès à l'Emploi (Trace)	519	518	708	711	—	—	—	—
Civis**	—	—	—	—	11	1 004	2 813	1 735
Contrat Jeune en Entreprise (CJE)	—	—	7	19	29	25	71	68
Soutien à l'Emploi des Jeunes Diplômés (SEJD)	—	—	—	—	12	24	20	14
Jeune embauché dans le cadre du congé de solidarité	—	—	—	—	—	56	184	176
Projet Initiative Jeune (PIJ)	—	715	1 487	1 440	1 604	1 326	1 167	1 004
- dont Création d'Entreprise	—	490	744	729	875	622	428	285
- dont Mobilité	—	225	743	711	729	704	739	719
Total des aides	2 805	3 320	4 358	4 229	3 591	3 991	5 673	4 913

Source : Dares, DTEFP, Mission Locale, Assédic.

*Embauches réalisées uniquement sur des postes laissés vacants

**Alors que Civis était un contrat aidé pour les associations d'utilité sociale et humanitaire en 2004, c'est un parcours d'insertion professionnelle à partir de 2005.

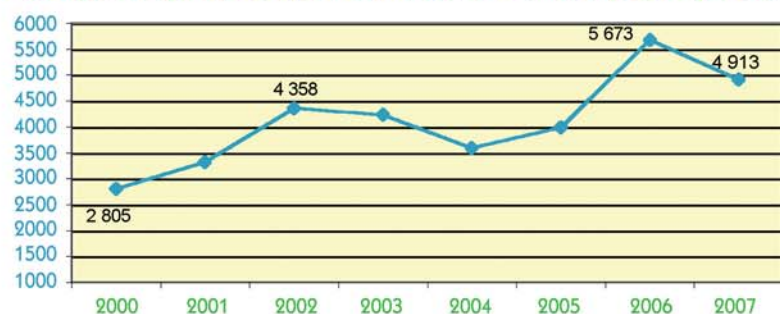
Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation sont les seuls dispositifs en progression sensible par rapport à 2006. Pour le premier, le bon niveau obtenu, proche de la meilleure année en 2004, provient principalement de la place du Contrat d'Objectif et de Moyen (COM) entre l'Etat et la Région. Pour le second, la croissance du nombre de contrats peut s'expliquer par une meilleure prise en main du dispositif par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) par rapport à l'année 2006. Toutefois, le nombre de bénéficiaires demeurent encore faible au regard des objectifs fixés.

La baisse constatée sur le dispositif Projet Initiative Jeune (PIJ) ne concerne que le volet création qui chute considérablement par rapport à 2006. Le volet formation demeure à un niveau comparable aux années précédentes.

Le nombre de jeunes bénéficiaires d'un parcours CIVIS régresse. Cette diminution, à l'initiative de la Mission Locale, est la conséquence d'une dotation financière inférieure en 2007 (1 500 places contre 2 500 en 2006).

Les mesures d'aide pour l'emploi des jeunes gérées par l'Assédic (SEJD et CJD) diminuent logiquement en raison de leur dernière année d'existence.

Nombre de jeunes entrés dans des mesures spécifiques depuis 2000



Source : Dares, DTEFP, Mission Locale, Assédic.

Le nombre total de personnes entrées dans un dispositif en faveur des jeunes décroît de 13 % en 2007. Ce recul est imputable à la diminution du quota de jeunes en parcours Civis.

2 - La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux

Stages et contrats du secteur marchand depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
SIFE Collectifs	1 798	1 518	1 519	1 457	2 128	—	—	—
SIFE Individuels	1 067	893	1 009	1 449	1 144	—	—	—
Stage d'Accès à l'Emploi (SAE)	171	120	205	256	228	—	—	—
Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE Dom)	1 920	1 154	994	1 078	1 137	1 173	1 056	1 060
Allocation de Retour à l'Activité (ARA)	—	—	394	370	312	275	243	231
Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activités (CI-RMA)	—	—	—	—	—	13	132	163
Total	4 956	3 685	4 121	4 610	4 949	1 461	1 431	1 454

Source : DTEFP, ANPE, CGSS, Cnasea

Les dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi dans le secteur marchand sont au nombre de trois. En 2007, 1 454 chômeurs ont bénéficié d'un emploi aidé soit un chiffre quasi identique à celui de 2006. Toutefois, le niveau obtenu

demeure bien en deçà de celui de 2004 qui avoisinait les 5 000 contrats d'aide à l'emploi dans ce secteur. En effet, la priorité gouvernementale a été donnée aux exonérations de charges de sociales par la loi pour l'Outre-mer (Lopom).

Contrats du secteur non marchand depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Contrat Emploi Solidarité (CES)	4 272	3 361	2 963	2 235	2 634	1 348	—	—
Contrat Emploi Consolidé (CEC)	2 790	2 705	2 448	2 184	1 823	1 390	682*	147*
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE-NM)	—	—	—	—	—	—	1 954	3 692
Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA)	4 828	4 821	4 348	3 756	3 489	2 748	914	246
Contrat d'Avenir (CAV)	—	—	—	—	—	609	1 892	1 420
Total	11 890	10 887	9 759	8 175	7 946	6 095	5 442	5 505

Source : DTEFP, Cnasea

*Renouvellement uniquement

Depuis le 1er janvier 2006, les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi ont remplacé les CES et CEC. Les personnes encore en CEC en 2007 sont uniquement celles bénéficiant d'un renouvellement. Les CIA continuent de reculer.

Globalement, les dispositifs du secteur non marchand se sont maintenus à un niveau comparable à l'année précédente.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE EN 2007

3 - L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique

Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Exonération 1e salarié	1 689	1 480	—	—	—	—	—	—
Abattement forfaitaire pour l'embauche de salarié à temps partiel	2 031	1 440	1 365	—	—	—	—	—
Chômage partiel								
nombre d'heures autorisées	—	—	78 187	72 627	111 898	140 522	55 665	66 828
nombre d'heures indemnisées	—	—	30 260	34 059	97 894	86 368	71 025	12 908
Association intermédiaire								
nombre	18	16	16	14	11	13	11	7
Nombre d'heures "prestées"	385 617	285 193	217 446	199 941	122 016	88 869	53 308	nd
Nbre de salariés (ETP)*	250	185	141	130	79	58	35	nd
Salariés mis à disposition	608	330	580	426	215	123	55	nd
Entreprise d'insertion								
Nombre	15	10	15	29	32	27	26	16
Postes aidés	140	135	172	179	247	235	234	218
Atelier Chantier d'insertion								
Nombre	—	—	—	—	—	—	3	19
Postes aidés	—	—	—	—	—	—	45	300
Organisme Agréé des Services à la Personne (OASP)								
Régime mandataire : Nbre heures	198 900	159 968	178 173	171 041	136 728	121 373	106 463	78 424
Nbre de salariés (ETP)*	129	104	116	111	89	79	69	51
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	316	172	218	265	178	163	178	131
Régime prestataire : Nbre heures	358 208	388 312	651 911	1 163 374	1 116 226	812 803	1 151 348	1 524 854
Nbre de salariés (ETP)*	233	252	423	755	725	528	748	990
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	352	200	852	1 110	1 016	757	773	1 507
Chèque conseil (attribué)	6 120	7 572	180	950	3 306	5 412	8 628	4 441
ACCRES	524	334	182	119	66	108	190	470
(Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise)								
Projet Initiative Jeune (PIJ)	—	253	577	835	743	648	375	291
Nbre d'entreprises créées								

Source : DTEFP

*Equivalent Temps Plein

En 2007, les entreprises ont beaucoup moins recouru au chômage partiel en dépit du passage du cyclone Dean. Fortement touchées par ce phénomène naturel, celles du secteur agricole ont opté pour la formation grâce au déblocage de fonds du FAFSEA qui a voulu proposer une alternative au chômage partiel. C'est ainsi que 66 828 heures autorisées ont été déposées auprès de la DTEFP de Guadeloupe (20 % de plus qu'en 2006) mais seulement 12 908 heures ont été effectivement indemnisées (82 % de moins qu'en 2006).

L'insertion par l'activité économique demeure toujours en difficulté. Les Associations Intermédiaires (AI) sont mises en concurrence directe avec le secteur privé par l'application de la loi spécifique pour l'outre-mer relative aux exonérations des charges sociales. De plus, elles ont l'obligation d'accompagner et de former les personnes en insertion. Cette règle n'est pas nécessaire dans le privé.

Les Entreprises d'Insertion (EI) diminuent en effectif mais gagnent en nombre de postes. En effet, on dénombre 14 postes conventionnés par EI contre 6 postes en 2006. La disparition d'une dizaine d'entreprises d'insertion s'explique par un certain nombre de difficultés rencontrées quant à la mise en place de ce type d'entreprise. Ce qui a conduit leur dirigeant à la fermeture pour faillite ou à s'orienter vers

les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI). C'est ainsi qu'on observe une montée en charge des ACI en 2007 car sa mise en œuvre paraît moins contraignante. Plus de 600 personnes étaient concernées par des chantiers d'insertion sur 300 postes conventionnés (en équivalent temps plein).

Les Organismes Agréés des Services à la Personne (appelés « emplois familiaux » avant la loi du 26 juillet 2005) se sont accrus de 32 % en 2007 en ce qui concerne l'activité prestataire. Cette dernière est en train de se développer grâce à la nouvelle loi de 2005 qui a élargi le champ des activités des emplois familiaux bénéficiant des mesures d'incitations fiscales et sociales. L'activité mandataire poursuit sa décroissance car elle est concurrencée par l'emploi direct facilité par le titre de travail simplifié (TTS).

En 2007, le nombre de chèques conseils attribués aux créateurs d'entreprise est en baisse de près de moitié (49 %) par rapport à l'année 2006. La cause de ce recul relève de meilleurs contrôles et de gestion des chèques conseils délivrés.

Quant à l'ACCRES, elle connaît un boom sur l'année. Cette croissance est le résultat d'une plus grande performance dans la gestion du dispositif grâce à l'amélioration du circuit du traitement.

Mesures d'accompagnement des restructurations depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Aide au passage à temps partiel (adhésions individuelles)	15	16	—	—	—	—	—	—
ASFNE Licenciement (bénéficiaires potentiels)	207	91	125	122	53	53	69	27
Préretraite progressive (bénéficiaires potentiels)	9	0	1	1	3	0	0	0
Congé solidarité (nombre d'adhésions)	—	—	—	—	—	346	243	0

Source : DTEFP, Assédic

Face aux restructurations économiques, des dispositifs d'accompagnement peuvent être utilisés par les entreprises. Le plus utilisé, l'Allocation Spéciale du Fonds National de l'Emploi (AS-FNE) qui favorise le départ en préretraite de salariés âgés concernés par un licenciement. La DTEFP a comptabilisé 27 bénéficiaires potentiels en 2007. Une mesure qui diminue depuis 2003 bien que le nombre de licenciements économiques de seniors, demeure soutenu (plus

de 200 par an). Ce fort déclin de l'AS-FNE est la conséquence d'une part de la décision des pouvoirs publics d'augmenter le taux d'emploi des seniors (objectif de Lisbonne) et d'autre part de la hausse du taux de prise en charge des entreprises.

Il n'y a pas eu de congé solidarité³ en 2007. En effet, la convention destinée à sa mise en œuvre n'a concerné que les années 2005 et 2006.

³ Le congé de solidarité permet à une entreprise privée de faire bénéficier d'une préretraite à un salarié de plus de 55 ans en contrepartie de l'embauche d'un jeune de moins de 30 ans.

II Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand

A - LES CONTRATS EN ALTERNANCE

L'alternance recouvre deux types de contrat : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Ce dernier remplace à partir de 2005 les contrats de qualification⁴, d'orientation et d'adaptation.

1 - Le contrat d'apprentissage

C'est une formule d'insertion professionnelle qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans (voire plus dans certaines conditions) de conclure un contrat de travail alternant formation en entreprise et en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

En 2007, 1 121 jeunes ont été embauchés en contrat d'apprentissage. Le nombre d'apprentis progresse de 47 % par rapport l'année 2006 (année perturbée par la grève de la Chambre des Métiers). Cet accroissement est généré par la volonté des pouvoirs publics locaux (Région, DTEFP et FSE) de vouloir faire de l'apprentissage « une voie vers l'excellence ». Ainsi, depuis novembre 2006, un Contrat d'Objectif et de Moyen (COM) pour le développement et la modernisation a été signé. L'objectif est d'adapter l'offre quantitative et qualitative en termes de perspectives d'emploi, tout en améliorant la qualité de la formation dispensée. Les actions mises en œuvre par la COM apprentissage ont d'ores et déjà permis la création de trois nouveaux CFA (à Ste-Rose, Gourbeyre et à la CCI de Pointe-à-Pitre).

Les jeunes en apprentissage sont très majoritairement des hommes (71 %). Ils sont très jeunes, 45 % des apprentis sont âgés de moins de 18 ans (33% en 2006). Un taux qui varie fortement selon le sexe (49 % pour les hommes et 35 % pour les femmes).

La plupart des contrats (71 %) est conclue pour une durée initiale de deux ans. Les durées de contrats initiaux d'un an ou de trois restent marginales (respectivement 4 % et 1 %). En revanche, environ 13 % des apprentis sont embauchés dans le cadre d'une formation complémentaire ou d'une prolongation de leur contrat d'apprentissage initial. Les ruptures de contrats pour mauvaises ententes entre l'employeur et le salarié ou en cas de changement de branche demandé par l'apprenti s'établissent à 9 % (10 % en 2006).

Une aide à l'embauche de 915€, financé par le Conseil Régional, est versée à l'employeur au terme du contrat (quelque soit l'âge de l'apprenti). Sur les 1 121 contrats d'apprentissage, 43 % des contrats n'ont pas bénéficié de cette aide. En effet, cette dernière n'est pas versée en cas de prolongation du contrat, de changement d'employeur et en cas d'embauche d'un diplômé titulaire d'au moins le Bac. En outre, la Région verse une aide en soutien à la formation. Elle est de 1 830€ pour un jeune de moins de 18 ans et de 2 135€ pour les plus âgés. Cette aide n'a pas été versée pour une vingtaine de contrats seulement. Ceux-ci correspondent à des échecs à l'examen (cas général où l'aide n'a pas été versée).

Les contrats d'apprentissage en 2007 selon la commune de l'employeur

Commune	Homme	Femme	Total	Part en %
BAIE-MAHAULT	152	62	214	19,1%
ABYMES	137	43	180	16,1%
GOSIER	57	34	91	8,1%
POINTE-A-PITRE	43	35	78	7,0%
MOULE	49	13	62	5,5%
SAINTE-ANNE	40	15	55	4,9%
PETIT-BOURG	38	7	45	4,0%
SAINTE-ROSE	30	12	42	3,7%
CAPESTERRE-B/E	28	11	39	3,5%
SAINT-FRANCOIS	27	10	37	3,3%
BASSE-TERRE	19	15	34	3,0%
MORNE-A-L'EAU	24	5	29	2,6%
PETIT-CANAL	23	3	26	2,3%
GOYAVE	16	9	25	2,2%
LAMENTIN	17	5	22	2,0%
ANSE-BERTRAND	12	5	17	1,5%
VIEUX-HABITANTS	14	2	16	1,4%
POINTE-NOIRE	9	6	15	1,3%
SAINT-MARTIN	9	3	12	1,1%
TROIS-RIVIERES	9	3	12	1,1%
BAILLIF	6	4	10	0,9%
SAINT-BARTHELEMY	7	1	8	0,7%
SAINT-LOUIS	7	1	8	0,7%
BOUILLANTE	4	3	7	0,6%
CAPESTERRE-DE-M/G	1	6	7	0,6%
SAINT-CLAUDE	4	3	7	0,6%
GRAND-BOURG	2	4	6	0,5%
PORT-LOUIS	4	1	5	0,4%
DESHAIES	1	3	4	0,4%
GOURBEYRE	1	2	3	0,3%
TERRE-DE-HAUT	1	1	2	0,2%
DESIRADE	1	0	1	0,1%
NON VENTILÉ	—	—	2	0,2%
Total	792	327	1 121	100%

Source : DTEFP

Plus des deux tiers des apprentis sont salariés dans les entreprises localisées à Baie-Mahault et aux Abymes. En dépit de la part importante de ces deux communes, les contrats d'apprentissage ont pu être réalisés sur l'ensemble du territoire guadeloupéen (y compris les îles du Nord) sauf à Terre-de-Haut et Vieux-Fort (plus petite commune en termes de population).

⁴ Un reliquat de contrat de qualification a été enregistré en 2005 (cf. tableau Mesures dédiées aux jeunes depuis 2000).

2 - Le contrat de professionnalisation

Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

En 2007, le nombre de contrats de professionnalisation enregistrés par la DTEFP de Guadeloupe s'est établi à 896 dont 791 contrats

jeunes de moins de 26 ans. Ce nombre est en augmentation de plus d'un tiers en un an (896 en 2007 contre 666 en 2006). Cette progression concerne uniquement les jeunes âgés de 21 à 25 ans. A la différence des apprentis, les femmes sont majoritaires (52 %). Et peu d'entre eux sont mineurs (3 %). Une proportion qui diminue en 2007 (respectivement 58 % et 5 % en 2006).

Les salariés en contrat de professionnalisation entre 2005 et 2007

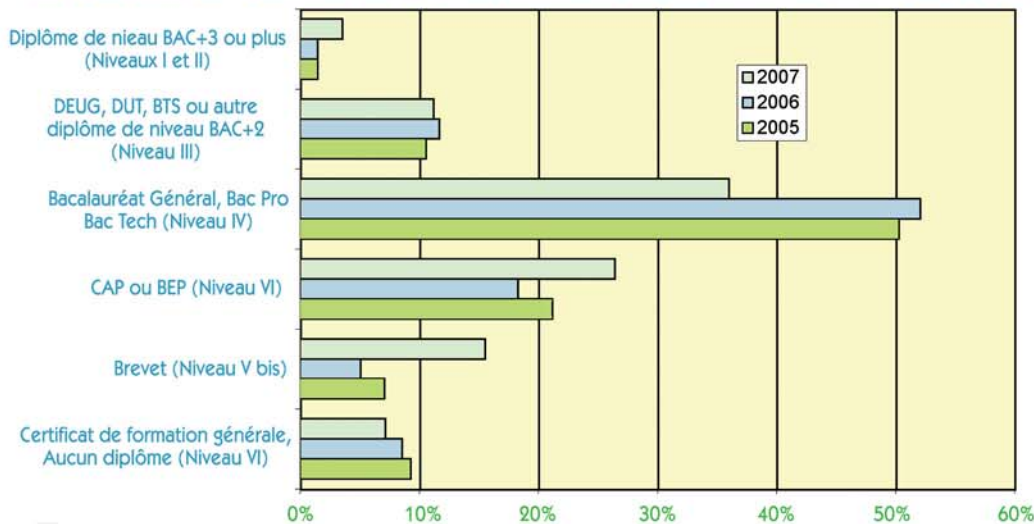
Tranche d'âge	2005	2006	2007
Moins de 18 ans	6%	5%	3%
18 à 20 ans	37%	33%	29%
21 à 25 ans	48%	48%	55%
26 ans et plus	9%	14%	12%

Source : DTEFP

Le rôle fondamental du contrat de professionnalisation est d'accroître le niveau de qualification des bénéficiaires. En 2007, il a permis de hausser de manière sensible le niveau des salariés.

C'est ainsi qu'au terme de leur contrat, 76 % des salariés sont devenus titulaires de Bac ou plus. Ils étaient près de la moitié sans le Bac en poche.

Les salariés en contrat de professionnalisation selon leur niveau de diplôme.



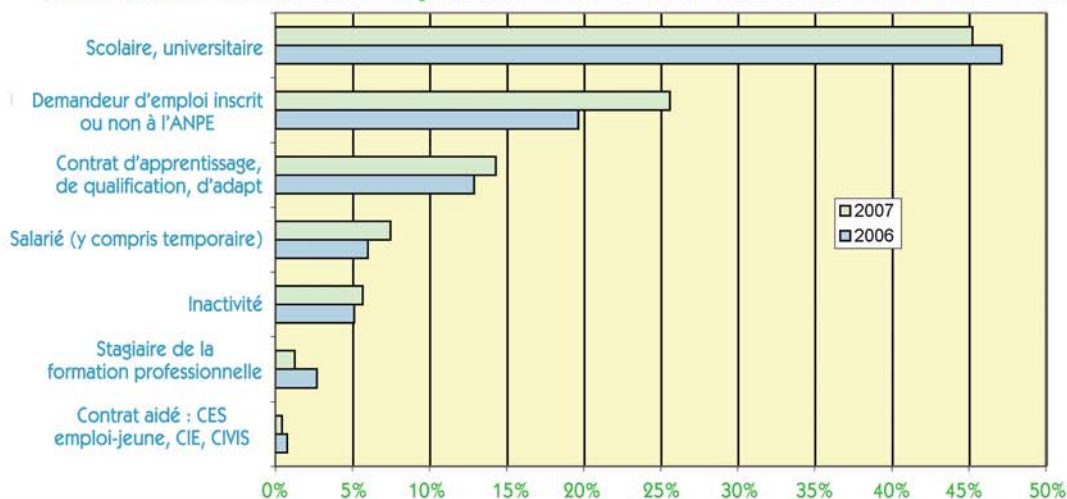
Source : DTEFP

Avant de rentrer en contrat de professionnalisation, près d'un bénéficiaire sur deux était en formation initiale. Pour augmenter leur employabilité et déboucher sur un emploi durable (plus de 6 mois), un certain nombre de personnes sans emploi inscrites à l'ANPE ou non, opte pour ce type de formation qualifiante. En

2007, 26% des personnes en contrat de professionnalisation étaient des chômeurs (6 points de plus qu'en 2006).

Certains jeunes, au terme d'un contrat d'apprentissage, prolongent leur formation en utilisant ce dispositif. Ils représentent 14 % des contrats de professionnalisation.

Les salariés en contrat de professionnalisation selon leur situation antérieure

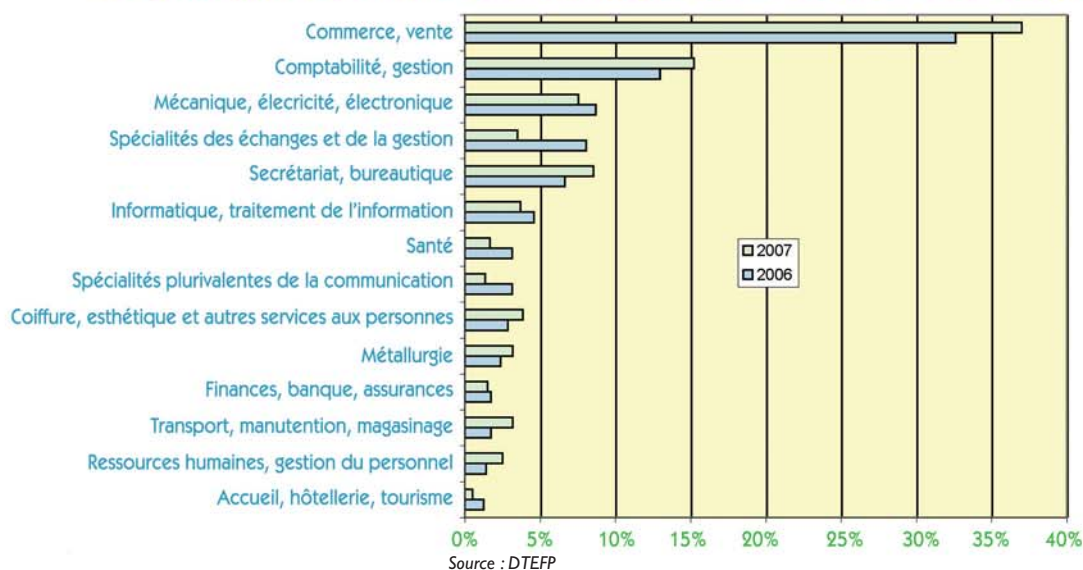


Source : DTEFP

Près de deux salariés sur cinq sont en contrat de professionnalisation pour se former dans la filière du « commerce, vente ». Sur les cinquante spécialités de professionnalisation, les douze premières regroupent plus de 90 % des effectifs.

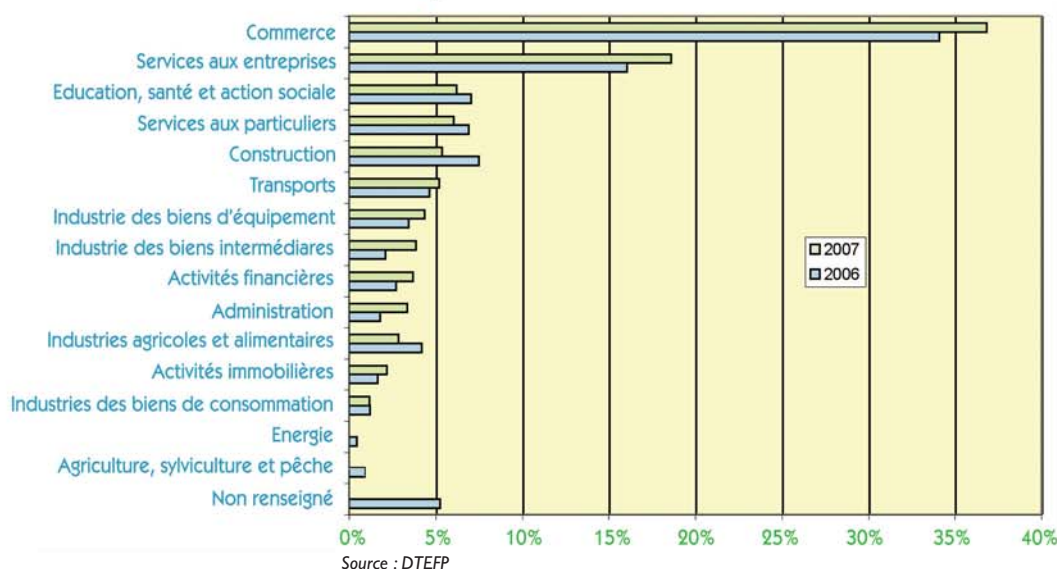
La durée moyenne des contrats est de 18 mois et demeure inchangée entre 2006 et 2007.

Les principales spécialités de formation suivies en Guadeloupe entre 2006 et 2007



En termes de secteur d'activité, le secteur du commerce confirme sa position dominante. Les services aux entreprises demeurent en seconde position. En revanche, il n'y a pas eu de contrat enregistré dans le secteur de l'agriculture en 2007.

Les salariés en contrat de professionnalisation selon le secteur d'activité en 2006 et 2007



Les entreprises qui recrutent sous ce type de contrat sont de très petites structures (TPE moins de 5 salariés). Elles représentent 40 % des embauches tandis que les plus grosses réalisent à peine 13 %. Bien que le nombre de contrats soit en hausse d'un tiers par rapport à 2006, il n'en demeure pas moins que le taux de rupture s'élève à 20 %.

B - LE PROJET INITIATIVE JEUNE POUR LA MOBILITÉ (PIJ MOBILITÉ)

Afin de soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle, le Ministère de l'Outre-mer a mis en place le Projet Initiative Jeune (PIJ). Il s'agit d'une aide financière accordée par l'Etat aux jeunes de moins de 31 ans qui souhaitent mener un projet professionnel, soit à travers une aide à la mobilité dans le cadre d'une formation, soit par une aide à la création ou reprise d'une entreprise. La formation doit être d'une durée supérieure à six mois. L'aide doit s'intégrer dans les filières suivantes :

- les contrats en alternance
- les formations de pré-qualification
- les stages pratiques en entreprise
- les formations AFPA ou Formation Individualisée Mobilité (FIM)
- les formations entrant dans le Programme Régional de Formation
- les formations soutenues par des programmes européens
- d'autres filières sont ouvertes, notamment pour les formations à l'étranger.

Le montage des dossiers est assuré par trois services instructeurs, l'ANPE, la Mission Locale et l'Agence Nationale du Travail (l'ANT). Devenu le premier organisme instructeur, l'ANT a enregistré 52 % des dossiers PIJ. En 2002, ce taux était de 24 % pour l'ANT et de 64 % pour l'ANPE. Seul un dossier sur six est instruit par la Mission Locale en 2007.

En 2007, Le nombre de dossiers déposés auprès des services concernés s'est établi à 806 dont 719 accords et 76 refus. Bien qu'en légère baisse, le nombre d'accords demeure à un niveau élevé, comparable aux années précédentes.

Depuis l'année 2006, les bénéficiaires sont majoritairement des femmes. Quant à leur âge, ils sont beaucoup plus âgés. Seuls 6 % ont moins de 20 ans. Ce changement sensible de population correspond à un recentrage du dispositif en faveur des jeunes en formation professionnelle (bien) plus âgés que les jeunes en formation initiale.

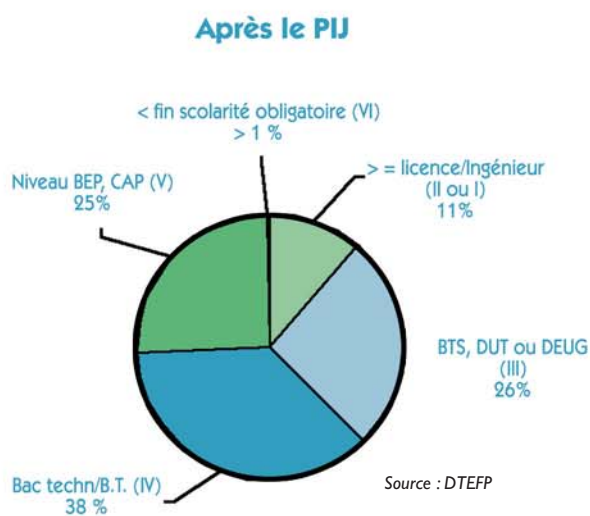
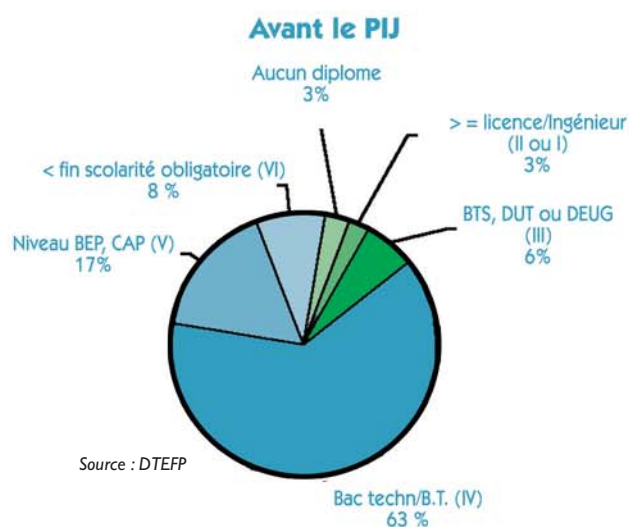
Les bénéficiaires du PIJ mobilité par tranche d'âge et sexe

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total	743	711	729	704	734	719
dont femmes	45%	48%	49%	50%	51%	51%
dont hommes	55%	52%	51%	50%	49%	49%
dont -20 ans	22%	16%	14%	16%	21%	6%
dont 20-24 ans	55%	61%	62%	63%	61%	64%
dont 25 ans et +	22%	23%	24%	21%	19%	30%

Source : DTEFP

Par ailleurs, 63 % des personnes en PIJ Mobilité sont titulaires du niveau IV (Bac, Bac technique et technologique) ; ils étaient 85 % en 2006. De toute évidence, il est commun de constater que les jeunes en formation professionnelle sont moins diplômés que les jeunes en formation initiale.

Niveau de formation des bénéficiaires en 2007

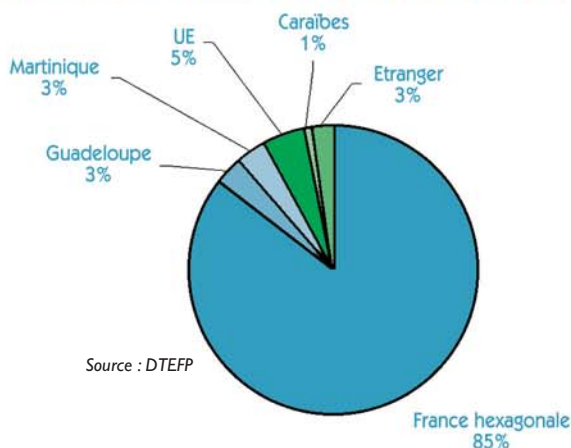


Le PIJ mobilité a donné la possibilité aux bénéficiaires de suivre une formation qualifiante. Parmi les jeunes formés et ayant eu recours au PIJ, les non diplômés ont obtenu au moins un diplôme de niveau V (CAP-BEP). Plus d'un jeune sur quatre est titulaire d'un diplôme de niveau Bac +2. Ils étaient 6 % avant l'obtention du PIJ.

Les jeunes résident dans toutes les communes de l'Archipel hormis Terre-de-Haut. Les communes rurales ou résidentielles sont fortement représentées à l'instar de Morne-à-l'Eau, Capesterre-Belle-Eau, Sainte-Rose et Saint-Claude. Toutefois ce sont dans les communes du grand cul de sac marin que les jeunes proviennent en masse ; 38 % des bénéficiaires sont issus des Abymes, Sainte-Anne, Gosier, Petit-Bourg et Baie-Mahault.

Pour se former, les jeunes optent de plus en plus pour des formations situées dans l'hexagone (85 % en 2007 contre 82 % en 2004). Les mobilités à l'intérieur de l'archipel (entre les différentes îles de l'archipel de la Guadeloupe) se contractent d'année en année et ne représentent qu'un peu plus de 3% des PIJ. Les mobilités vers la Caraïbe sont de moins en moins demandées. C'est ainsi que les demandes vers les pays comme la Jamaïque, St-Domingue, Haïti et Porto-Rico disparaissent. Les formations vers les DFA, l'UE, la Caraïbe et l'Etranger demeurent marginales. Le recentrage du dispositif en faveur de la formation professionnelle a fait disparaître les pays anglophones et hispanophones dont leur première vocation était destinée à des formations en langues étrangères (généralement demandées par les jeunes en formation initiale).

Les lieux de formation des jeunes en PIJ mobilité en 2007



Les jeunes sont, quasiment tous (près de 90%), en mobilité pour acquérir une formation ou un diplôme de niveau supérieur. Seul un nombre infime opte pour une orientation différente de leur formation initiale. Et la durée moyenne des contrats est de treize mois (un mois de plus qu'en 2006).

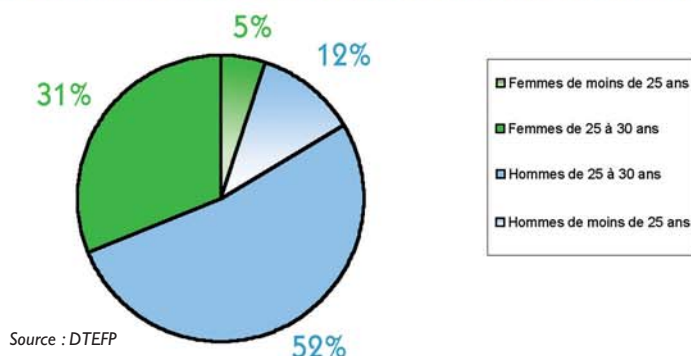
C - LE PROJET INITIATIVE JEUNE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE (PIJ CRÉATION)

Le Pij création est une aide financière en capital accordée aux jeunes de moins de 31 ans ou ayant terminé un contrat emploi jeune depuis moins de trois mois qui créent ou reprennent une entreprise dans un département d'outre-mer. Le dispositif existe depuis 2001.

Depuis sa mise en place, cette mesure a permis la création de 3 722 entreprises (cf. tableau « Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique »). Au cours de l'année 2007, 291 entreprises⁵ ont été créées par 311 bénéficiaires de l'aide (plusieurs bénéficiaires peuvent s'unir pour créer une entreprise).

Les demandes de dossier de Pij Création se sont élevées à 493. Seuls 285 ont été accordés (168 refus, 10 rejets et 30 sursis). Le nombre de dossiers accordés recule encore en 2007 de plus de 33 % par rapport à l'année 2006. Cette diminution s'explique d'une part par une réorientation du dispositif vers les publics cibles : jeunes demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur propre emploi. D'autre part, les projets sont soumis à l'avis du Comité ACCRE qui vérifie la réalité, la consistance et la viabilité de chaque projet de création d'entreprise.

Les bénéficiaires des Pij création par sexe et tranche d'âge en 2007



Les caractéristiques des bénéficiaires ont changé en 2007. L'année précédente les femmes étaient majoritaires (51 %). Elles ne représentent maintenant que 36 %

des créateurs et ne font plus partie des moins jeunes comme avant. La plupart des projets est monté par des jeunes hommes d'âge mûr (25 ans minimum).

Les bénéficiaires du Pij création selon le niveau de formation

	2003	2004	2005	2006	2007	Structure 2007
Niveaux I et II	69	85	53	49	19	7%
Niveau III	145	153	128	72	52	18%
Niveau IV	162	179	182	114	46	16%
Niveau V	216	234	185	126	73	26%
Niveaux Vbis et VI	57	39	72	15	13	5%
Non précisé	125	100	2	52	82	29%
Total	774	790	622	428	285	100%

Source : DTEFP

Les bénéficiaires de Pij création ont généralement un bon niveau de formation. Toutefois, le niveau des demandeurs s'est affaibli en 2007. Ils ne sont que 41 %

à avoir au moins le bac. En 2006, ils étaient plus de la moitié.

Les bénéficiaires du Pij création selon la situation professionnelle antérieure

	2003	2004	2005	2006	2007	Structure 2007
Demandeur d'emploi	493	475	411	313	228	73%
Personne en emploi aidé	18	16	9	4	2	1%
Salarié	150	143	77	30	10	7%
Personne sans activité professionnelle	33	52	84	59	13	14%
Etudiant	33	42	19	3	3	1%
Autre	47	62	22	19	29	4%
Total	774	790	622	428	285	100%

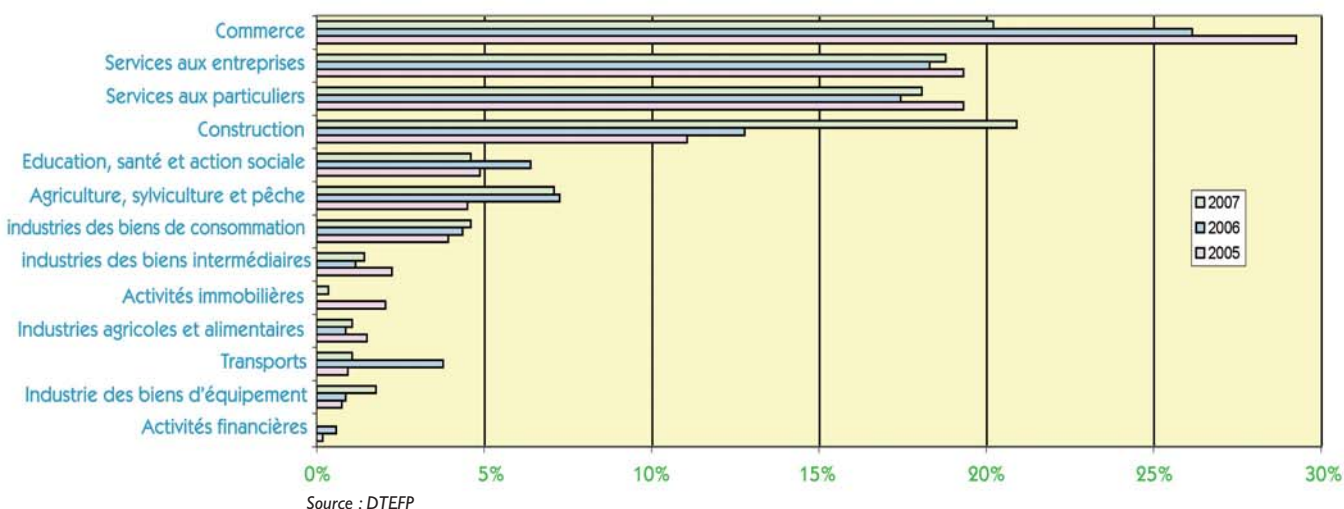
Source : DTEFP

Le recentrage du dispositif vers les demandeurs d'emploi mis en place en 2005 s'est poursuivi en 2007. Aujourd'hui près de trois créateurs sur quatre sont chômeurs. Et 14 % des bénéficiaires étaient sans activité professionnelle avant la création de leur entreprise.

Parmi les 285 bénéficiaires, 31 % allocataires de l'assurance chômage (ARE), 25 % sans revenu et 20 % étaient allocataires du RMI.

⁵ Attention : Les 291 entreprises créées en 2007 peuvent concerner des bénéficiaires de 2007, mais aussi des années antérieures.

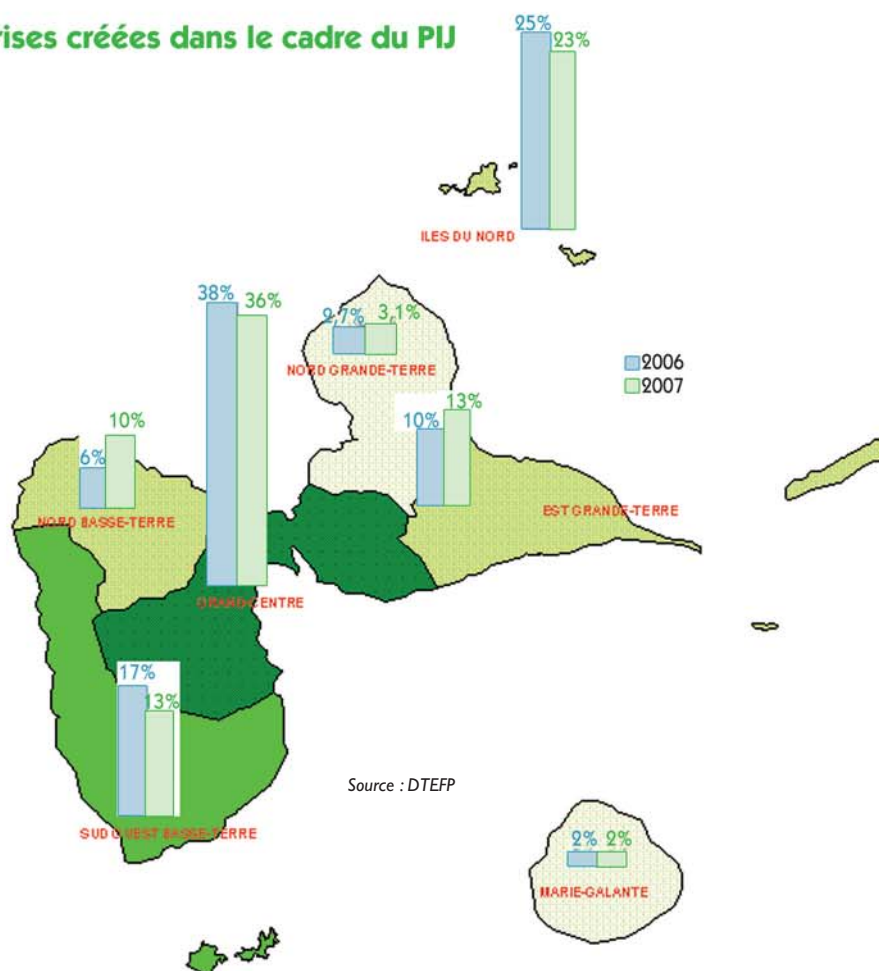
Les créations d'entreprise par secteur d'activité de 2005 à 2007



Quant aux entreprises créées (291 en 2007), 78 % ont le statut d'entreprise individuelle et le reste celui de société à responsabilité limitée (16 % en SARL et 6 % en EURL). Le secteur de la construction est devenu le premier secteur de création d'entreprises suivi du secteur du commerce, des services aux particuliers et des services

aux entreprises. Quant à leur localisation, le Grand-Centre (plus grand territoire par le poids démographique) a enregistré le plus grand nombre d'entreprises ; 36 % en 2007, mais seulement 3 % au Nord Grande-Terre et 2 % à Marie-Galante.

Localisation des entreprises créées dans le cadre du PIJ



D - LE CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il est conclu avec les missions locales et sa durée est d'un an renouvelable.

Pour les personnes d'un niveau de formation VI ou Vbis (jeunes n'ayant aucun diplôme et jeunes ayant prolongé leurs études

jusqu'à la fin de la 1ère année de CAP ou de BEP), l'accompagnement personnalisé et renforcé (Civis renforcé) est assuré par un référent. Il vise en priorité l'orientation et l'insertion vers les métiers en développement ou les secteurs d'activité pour lesquels sont identifiées des difficultés de recrutement.

Les bénéficiaires du Civis en 2007

	Nombre d'entrées en 2007	Part de Femmes	Part des mineurs	Part des inscrits à l'Anpe	Part des RMIstes	Nombre de sorties en 2007	Sorties en emplois durable	Taux de sortie à 1 an	Taux de sortie vers l'emploi durable à 1 an
Civis renforcé (Niveau V Bis et VI)	757	44%	14%	41%	8%	300	98	7%	1%
Civis droit commun (Niveau V et plus)	972	58%	0,1%	65%	4%	504	121	10%	3%
Tous Civis	1 729	51%	6%	59%	5%	804	214	8%	2%

Source : Mission locale, Dares

Les femmes sont majoritaires hormis celles en Civis renforcé. Les bénéficiaires sont jeunes, plus de la moitié a au plus 21 ans. Plus de trois jeunes sur quatre sont à la recherche d'un emploi et 59 % d'entre eux sont inscrits à l'ANPE. Les bénéficiaires du RMI représentent 5 %.

Le nombre de jeunes entrés dans un parcours en 2007 a chuté de près de 40 % par rapport à l'année 2006. Ce recul s'explique par

la volonté de la Mission Locale de Guadeloupe de réduire le nombre de bénéficiaires afin de mieux les accompagner vers un emploi durable. Ainsi, 13 % des jeunes au cours de leur parcours Civis ont pu bénéficier d'un emploi (contre seulement 7 % en 2006).

En revanche, seuls 2% ont pu trouver un emploi durable un an après leur sortie du Civis. Au niveau national ce taux est de 18 %.

⁶ Le taux de sortie à un an et le taux de sortie à un an vers l'emploi durable sont calculés sur la cohorte des jeunes entrés en CIVIS entre le 01 avril 2005 et le 31 décembre 2006. Pour chaque jeune de cette cohorte, on détermine sa situation un an jour pour jour après son entrée. S'il est sorti du CIVIS, il est compté dans les sorties à moins d'un an. S'il est sorti du CIVIS et en situation d'emploi durable, il est compté dans les sorties en emploi durable à moins d'un an

Parcours des bénéficiaires en Civis

	Alternance	Demandeur d'emploi	Emploi	Formation	Non professionnelle	Scolarité	Total
2006	3%	78%	7%	8%	4%	0%	100%
2007	3%	76%	13%	5%	2%	1%	100%

Source : Mission Locale

E - LE CONTRAT D'ACCÈS À L'EMPLOI (CAE DOM)

Réservé aux employeurs des départements d'Outre-mer et à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, le CAE vise à favoriser l'embauche des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les publics éligibles sont :

- les demandeurs d'emploi de longue durée (un an et plus)
- les bénéficiaires du RMI et de l'ASS
- les travailleurs reconnus handicapés
- certains jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans, non diplômés
- les jeunes dont le contrat emploi jeune prend fin avant le 1er janvier 2008
- les demandeurs d'emploi de longue durée âgés de plus de 50 ans

Les entreprises bénéficiaires sont celles assujetties aux cotisations Assedic.

Le CAE Dom est un contrat de travail rémunéré au moins au SMIC, qui peut être conclu à durée indéterminée ou à durée déterminée de 12 à 24 mois (jusqu'à 30 mois pour les bénéficiaires du RMI).

Le nombre de CAE Dom enregistré en 2007 s'établit à 1060 contrats. Un chiffre en légère hausse par rapport à l'année 2006 mais encore insuffisant pour approcher celui de l'année 2000 dont le nombre avoisinait les deux mille contrats.

Les bénéficiaires du CAE Dom par sexe et tranche d'âge

	homme	femme	moins 25 ans	25 à 29 ans	30 à 49 ans	50 ans et +	Ensemble
2006	597	459	134	192	635	95	1 056
2007	568	492	144	197	626	93	1 060
Evol 2007/2006	-4,9%	+7,2%	+7,5%	+2,6%	-1,4%	-2,1%	+0,4%
Structure 2007	54%	46%	14%	19%	59%	9%	100%

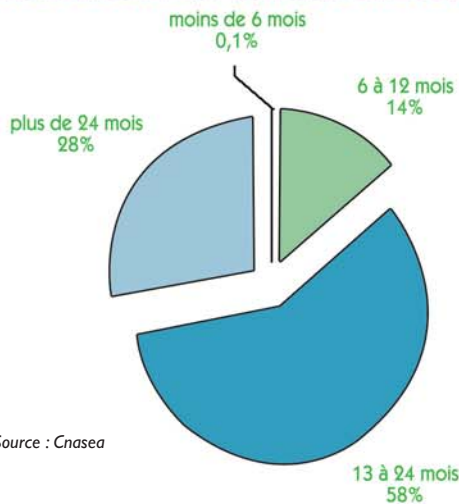
Source : Cnasea

Les hommes demeurent majoritaires et près de 60 % des personnes en CAE Dom sont âgées de 30 à 49 ans. En revanche, c'est un

dispositif qui vise peu les seniors, seuls 9 % des contrats y sont conclus.

⁷ Ce contrat existe dans l'Hexagone avec quelques différences sous le nom de contrat initiative emploi (CIE).

Durée des contrats conclus en 2007

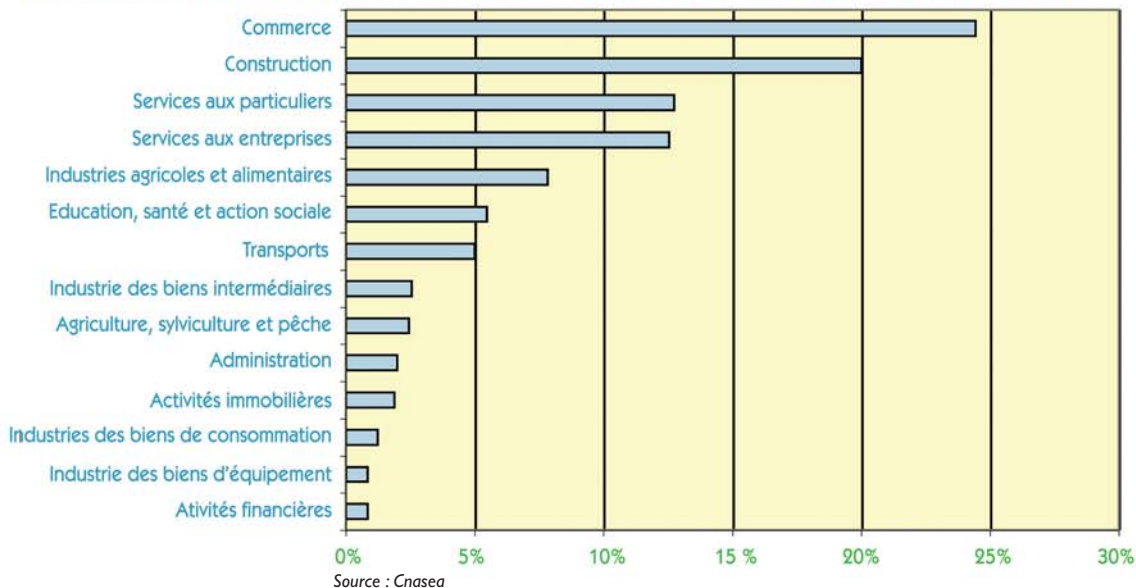


Source : Cnasea

La durée moyenne des contrats est de 24 mois. Toutefois, 28 % des contrats enregistrés ont dépassé le seuil de 2 ans.

Les personnes en CAE Dom sont issues de toutes les communes (y compris les Îles du Nord). Et le nombre de contrat est proportionnel au poids de la population sur le territoire.

Nombre de CAE DOM selon le secteur d'activités de l'employeur en 2007



Source : Cnasea

Le secteur de la construction totalise 20 % des contrats et se classe au deuxième rang des secteurs. Et pourtant en termes de proportion d'emploi sur l'ensemble du territoire Guadeloupéen, la construction est placée en cinquième position avec 9 % des

emplois. De même le secteur de l'industrie agroalimentaire utilise 8 % des contrats alors que son poids dans l'emploi guadeloupéen n'est que de 3 %.

F - LE CONGÉ SOLIDARITÉ

Le congé solidarité est un dispositif qui a pour objectif de favoriser l'emploi des jeunes de moins de 30 ans par le départ en préretraite de salariés de 55 ans et plus. Une convention entre l'Etat, la Région, le Département pour les années 2005 et 2006. Durant cette période, 165 entreprises ont signé cette convention et 614 salariés ont manifesté leur intention de partir dans le cadre de ce dispositif.

Le nombre de départs effectif s'est établi à 550 salariés. Les embauches compensatrices se déroulent dans un délai maximum de trois mois sauf en cas de dérogation. Et pourtant, il existe de gros décalages par rapport au départ des seniors en préretraite 176 embauches ont été réalisées en 2007 car une grosse vague de départs a eu lieu en fin d'année 2006.

Embauches compensatrices

Année	Embauches
2005	56
2006	184
2007	176

Source : Assédic

Sur l'ensemble des embauches réalisées, les femmes sont largement représentées (56%). Les jeunes ont en général plus de 26 ans. Ils sont embauchés à 70 % dans les entreprises de plus de 50 salariés. Le secteur des services est le premier secteur concerné (37 % des embauches) suivi de celui du commerce (23 %).

G - L'ALLOCATION DE RETOUR À L'ACTIVITÉ (ARA)

Afin de stimuler le retour à l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux dans les Dom, un mécanisme d'incitation à la reprise de l'activité professionnelle a été mis en place par le Ministère de l'Outre-Mer.

Il s'agit d'une allocation de réinsertion professionnelle au profit de ceux qui décident de créer une entreprise ou de reprendre un emploi salarié.

Les bénéficiaires de l'ARA par minimum social et type de reprise d'activité

Années	Nombre d'accord	Bénéficiaires selon les minima				Reprise d'activités	
		RMI	ASS	Veuvage	API	Création entreprise	Emploi
2002	394	308	76	2	8	82	312
2003	370	334	31	-	5	72	298
2004	312	272	33	-	7	66	246
2005	275	238	30	-	7	14	261
2006	243	204	33	-	6	12	231
2007	231	195	22	-	14	1	230

Source : CGSS

Le dispositif a concerné 231 personnes en 2007, ce qui constitue une sixième baisse consécutive depuis l'entrée en vigueur du dispositif. Parmi celles-ci, 195 personnes ont basculé du RMI vers

l'ARA dont 99 % pour reprise d'un emploi salarié. Le dispositif n'attire plus les créateurs d'entreprise (un seul en 2007).

H - LE CONTRAT D'INSERTION REVENU MINIMUM D'ACTIVITÉ (CI-RMA)

Le CI-RMA vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi marchand des bénéficiaires des minima sociaux. Il s'agit d'un contrat de travail à temps plein ou partiel, à durée déterminée. Sa durée est comprise entre six et dix-huit mois et il peut être renouvelé deux fois.

Le dispositif a concerné 163 personnes en 2007. Il s'agit ici des données ne concernant que la source CNASEA, c'est-à-dire les bénéficiaires du CI-RMA au titre de l'ASS, de l'API et de l'AAH, et une partie au titre du RMI.

Les allocataires de l'ASS sont les premiers bénéficiaires. Les femmes sont largement représentées (72%). Il y a autant de bacheliers que de diplômés du BEP-CAP (30% des contrats chacun). La durée des contrats est de 9 mois et 90 % d'entre eux sont inscrits à l'Anpe. 60 % des bénéficiaires sont âgés de 25 à 44 ans et 20 % ont plus de 45 ans. Les entreprises recruteuses sont principalement dans le secteur du commerce (31%) et du secteur de l'hôtellerie - restauration (20%) et sont des TPE (moins de 5 salariés) à 78 %.

III Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand

A - LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Le CAE doit permettre un accès rapide à l'emploi durable des personnes en difficulté sur le marché du travail. Pour ce faire, l'employeur est incité à mettre en œuvre des actions de tutorat, d'accompagnement et de formation nécessaire à l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires.

La durée hebdomadaire de travail ne peut être inférieure à 20 heures. C'est un contrat de travail de droit privé à durée déterminée (CDD). Le contrat d'accompagnement dans l'emploi

est conclu pour une durée minimale de six mois et renouvelable deux fois dans la limite d'une durée maximale de 24 mois.

La personne embauchée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi bénéficie d'actions de formation et de validation des acquis de l'expérience (VAE) dont les modalités sont fixées dans la convention liant l'employeur et l'Etat représenté par l'ANPE.

Les bénéficiaires de CAE en 2006 et 2007

Année	Nombre de contrats conclus	Parts des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des bénéficiaires d'au moins un minima	Part des allocataires	Part des inscrits à l'Anpe	Travailleurs handicapés
2006	1 954	71%	20%	21%	16%	92%	1%
2007	3 692	61%	24%	24%	18%	91%	1%

Source : Cnasea

En 2007, 3 692 personnes sont entrées dans ce dispositif dont 36 % de renouvellements. Un chiffre qui représente presque le double de l'année précédente (90 % de bénéficiaires en plus). Ce sont essentiellement des femmes (61 %) mais leur proportion diminue par rapport à 2006. Plus des trois quarts ne percevaient aucun minima social (76 %). L'immense majorité était préalablement sur les listes de l'ANPE (91 %). Ce contrat s'adresse peu aux personnes handicapées (1 %).

Bien qu'il s'agisse de contrat destiné aux personnes les plus exclues de l'emploi, 30 % des bénéficiaires ont au moins le Baccalauréat et 12 % un niveau égal ou supérieur au Bac+2. Un bénéficiaire sur quatre a moins de 25 ans et seulement un sur six a plus de 45 ans. Les associations sont les grands utilisateurs de ces contrats (67%) suivi des communes (14%) et des établissements publics (13%).

Les CAE selon commune de résidence des bénéficiaires

Commune	Part des CAE	Commune	Part des CAE
ABYMES (LES)	14,3%	GOURBEYRE	1,9%
VIEUX-HABITANTS	5,0%	SAINT-FRANCOIS	1,8%
BOUILLANTE	4,9%	PORT-LOUIS	1,7%
POINTE-A-PITRE	4,9%	GOYAVE	1,6%
BAIE-MAHAULT	4,8%	SAINT-CLAUDE	1,5%
MOULE (LE)	4,5%	ANSE-BERTRAND	1,4%
BASSE-TERRE	4,2%	POINTE-NOIRE	1,3%
GOSIER (LE)	4,1%	VIEUX-FORT	1,3%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	4,1%	PETIT-CANAL	1,2%
BAILLIF	4,0%	TROIS-RIVIERES	1,2%
SAINTE-ROSE	4,0%	CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	1,0%
MORNE-A-EAU	3,8%	TERRE-DE-BAS	1,0%
LAMENTIN	3,5%	DESHAIES	0,8%
SAINTE-MARTIN	3,5%	TERRE-DE-HAUT	0,3%
GRAND-BOURG	3,2%	SAINT-BARTHELEMY	0,1%
PETIT-BOURG	3,1%	DESIRADE (LA)	0%
SAINTE-ANNE	2,4%	Communes hors du Dpt*	2%
SAINTE-LOUIS	2,0%	Total	100%

* certains bénéficiaires du CAE contractualisé en Guadeloupe résident hors du département à l'ouverture du contrat

Source : Dares

Hormis celle des Abymes, les communes ayant enregistré le plus grand nombre de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi ne

sont pas les plus nombreuses en termes de population.

B - LE CONTRAT D'AVENIR (CAV)

Les contrats d'avenir sont destinés à permettre le retour à l'emploi des personnes bénéficiant depuis au moins six mois du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). La personne embauchée bénéficie d'un contrat à durée déterminée de deux ans à temps partiel (durée hebdomadaire de 26 heures). De même, elle doit bénéficier obligatoirement d'actions de formation et d'accompagnement qui peuvent être menées pendant le temps de travail et en dehors de celui-ci dans la limite de la durée légale du travail.

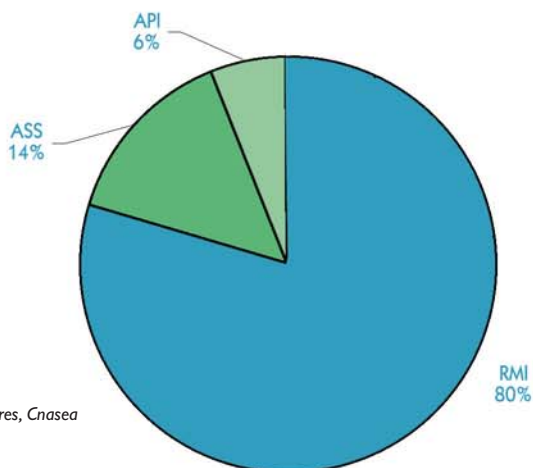
La possibilité de conclure un contrat d'avenir est ouverte aux employeurs du secteur non marchand appartenant aux catégories suivantes :

- Les collectivités territoriales et les autres personnes morales de droit public
- Les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public
- Les autres organismes de droit privé à but non lucratif, notamment les associations
- Les structures d'insertion par l'activité économique, notamment les ateliers et chantiers d'insertion

En 2007, 1420 personnes sont entrées dans le dispositif dont 11% de renouvellements.

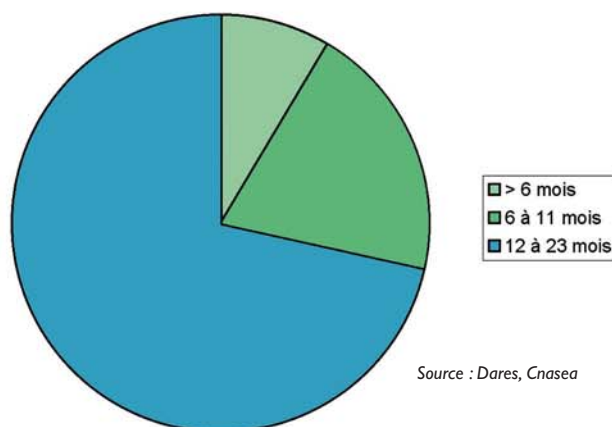
Elles relevaient à 80 % du RMI, à 14 % de l'ASS, à 6 % de l'API et à moins de 1% de l'AAH.

Les contrats d'avenir par type d'allocataires en 2007



Source : Dares, Cnasea

Les bénéficiaires du RMI en CAV selon la durée du contrat



Source : Dares, Cnasea

Par rapport à l'année 2006, le nombre de bénéficiaires recule de 25 %.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE EN 2007

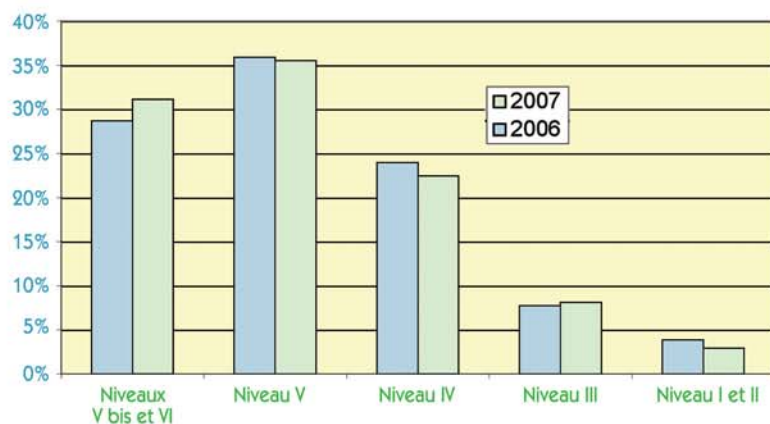
Les bénéficiaires de Contrat d'Avenir

Année	Nombre de contrats conclus	Parts des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 45 ans et +	Part des inscrits à l'Anpe	Travailleurs handicapés	Bénéficiaire d'un accompagnement vers l'emploi
2006	1892	66%	8%	14%	94%	1%	18%
2007	1420	65%	6%	17%	91%	0,5%	22%

Source : Dares, Cnasea

Parmi les personnes en contrat d'avenir, 65 % sont des femmes. Par ailleurs, ils sont quasiment tous inscrits à l'ANPE (91 %), et six sur dix ont une ancienneté d'inscription d'au moins 2 ans.

Les bénéficiaires des contrats d'avenir selon leur niveau de formation



Source : Dares, Cnasea

Parmi les bénéficiaires des contrats d'avenir, un tiers d'entre eux a le niveau Bac ou plus. A titre de comparaison, ce taux est de 28 % chez les demandeurs d'emploi de catégorie I. Ainsi, la signature des contrats d'avenir permet plutôt de limiter le chômage des

personnes les plus diplômées. En effet, les individus les moins formés ne sont concernés par le CAV qu'à hauteur de 31 % (niveaux Vbis et VI) alors qu'ils constituent 34 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie I.

Les CAV selon la commune de résidence des bénéficiaires

Communes	Part des CAV	Communes	Part des CAV
ABYMES (LES)	9,5%	MORNE-A-EAU	1,9%
SAINTE-ROSE	7,8%	TROIS-RIVIERES	1,9%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	7,2%	GRAND-BOURG	1,8%
GOSIER (LE)	6,8%	SAINT-FRANCOIS	1,7%
PETIT-BOURG	6,1%	GOURBEYRE	1,6%
BASSE-TERRE	5,7%	DESHAIES	1,6%
POINTE-A-PITRE	4,9%	GOYAVE	1,3%
SAINT-MARTIN	4,6%	DESIRADE (LA)	1,0%
LAMENTIN	3,9%	CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANT	1,0%
VIEUX-HABITANTS	3,6%	PETIT-CANAL	1,0%
BAIE-MAHAULT	3,5%	SAINT-LOUIS	0,5%
SAINTE-ANNE	3,5%	SAINT-BARTHELEMY	0,4%
POINTE-NOIRE	3,2%	PORT-LOUIS	0,3%
BAILLIF	2,8%	TERRE-DE-BAS	0,3%
SAINT-CLAUDE	2,6%	VIEUX-FORT	0,3%
MOULE (LE)	2,4%	TERRE-DE-HAUT	0%
BOUILLANTE	2,0%	Communes hors du Dpt	1%
ANSE-BERTRAND	1,9%	Total	100%

Source : Dares

Seule la commune de Terre-de-Haut n'a pas de bénéficiaire de contrat d'avenir.

En 2007, les principaux employeurs sont les établissements publics d'enseignement (45 % des contrats), les associations (33 %) et les

communes (18 %). Par rapport à 2006, la part des associations a progressé de 5 points au détriment des établissements publics d'enseignement. Ils représentaient respectivement 28 % et 45 % un an plus tôt.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE

BILAN 2007



DIRECTION DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA GUADELOUPE (DTEFP)

DIRECTION

RUE DES ARCHIVES - BILDARY - GOURBEYRE - B.P. 647 - 97109 BASSE-TERRE CEDEX
TÉLÉPHONE : 05 90 80 50 50 - TÉLÉCOPIE : 05 90 80 50 00

BUREAU DE JARRY

IMMEUBLE RAPHAËL - ZAC DE HOUELBourg SUD - LOT. N°13
Z.I. DE JARRY - 97122 BAIE-MAHAULT
TÉLÉPHONE : 05 90 83 10 34 - TÉLÉCOPIE : 05 90 83 70 75

BUREAU DE SAINT-MARTIN

IMMEUBLE GITEM - LIEU-DIT ZAC ST JEAN - BELLEVUE - 97150 SAINT-MARTIN
TÉLÉPHONE : 05 90 29 02 25 - TÉLÉCOPIE : 05 90 29 18 73

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

VINCENT LEMAIRE

RÉDACTION

SERVICE, ETUDES, PROSPECTIVE, EVALUATION, STATISTIQUES (SEPES)
COURRIEL : dd-971.statistiques@dd-971.travail.gouv.fr

IMPRESSION

PRIM

TÉLÉPHONE : 05 90 26 72 40

DÉPÔT LÉGAL

NOVEMBRE 2008

